

Regard Jeune

Analyses politiques
sur la Côte d'Ivoire

- **TRADITION**

La Dot en Côte d'Ivoire, entre textes et réalités : Analyse d'une réalité sociale.

- **ENVIRONNEMENT**

Les effets du changement climatique en Côte d'Ivoire.

- **FÉMINISME**

Les femmes dans la politique ivoirienne.

- **SOCIÉTÉ**

Organisations syndicales et défis sécuritaires dans le domaine du transport privé à Cocody.

Préface

La jeunesse en Côte d'Ivoire, constitue la frange la plus importante de la population ivoirienne. Ces jeunes sont indéniablement le présent et l'avenir, surtout en matière de capital humain.

L'époque que nous vivons est disruptive, car tous les acquis de nos sociétés sont continuellement remis en cause, il semble opportun sinon primordial de donner la parole aux jeunes, afin que de par leur impétuosité et leur créativité, ils puissent investir le débat public sous le prisme de leur génération.

Pour enraciner la démocratie chez les jeunes, il faut leur offrir une lucarne, afin qu'ils puissent porter un regard jeune sur des questions d'ordres sociétales, politiques ou économiques, toute chose qui renforce le débat d'idée et la diffusion de connaissance.

Là, est tout l'intérêt de la Friedrich-Ebert-Stiftung, présente en Côte d'Ivoire depuis 1991, qui contribue à la formation politique des jeunes en Côte d'Ivoire, afin de leur donner des outils pour être de bons leaders et accroître leur participation à la vie politique.

Cette deuxième édition annuelle de « Regard Jeune » que vous propose la fondation, est un condensé de quatre études réalisées par des jeunes Ivoiriens et Allemands, qui ont émis des réflexions sur des sujets d'ordres sociopolitiques et culturelles en Côte d'Ivoire, mais qui ont aussi une implication globale.

L'objectif est donc de donner une dimension cosmopolite et pluridimensionnelle à ces regards, de sorte à élargir le champ des possibles et obtenir des recommandations novatrices, à destination des gouvernants et de la société civile.

Ces écrits, malgré leurs caractères scientifiques, ont été conçus dans un style accessible et digeste afin de les lire aisément.

La grande variété des sujets permettent de passer aux cribles différents aspects de la société ivoirienne.

Dans cette revue, vous aurez à découvrir, la vision des jeunes sur la tradition et le développement durable, notamment la question de la dot, entre textes et réalités. Suivi, d'une réflexion sur les effets du changement climatique en Côte d'Ivoire.

Ensuite, la vision des jeunes sur le genre, plus précisément, la place des femmes dans la politique ivoirienne.

Enfin, la vision des jeunes sur un sujet d'ordre sociétale, notamment, l'univers des organisations syndicales dans les transports privés à Cocody.

Chers lecteurs, la Friedrich Ebert Stiftung Côte d'Ivoire, vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ces études. C'est la génération à venir !

La Friedrich Ebert Stiftung vous souhaite une bonne lecture.

Thilo Schöne,

Représentant Résident de la Friedrich Ebert Stiftung Côte d'Ivoire.



SOMMAIRE

Tradition

La dot en Côte d'Ivoire, entre textes et réalités : Analyse d'une réalité sociale.

P4

Environnement

Les effets du changement climatique en Côte d'Ivoire.

P10

Féminisme

Les femmes dans la politique ivoirienne.

P18

Société

Organisations syndicales et défis sécuritaires dans le domaine du transport privé à Cocody.

P24



Diplômée d'un master de Droit Public International de l'Université de l'Afrique de l'Ouest d'Abidjan, **Laeticia Goli** est activiste féministe ivoirienne. En 2017, elle participe au programme de formation politique Génération à venir de la Friedrich-Ebert-Stiftung Abidjan, qui lui permet d'être sélectionnée pour le Modèle de l'Union Africaine à Addis-Abeba en compagnie de plusieurs jeunes africains. En 2018, Elle effectue un stage au sein de la Friedrich-Ebert-Stiftung à l'issue duquel elle a pu mener l'étude intitulée : « La dot en Côte d'Ivoire, entre textes et réalités : Analyse d'une réalité sociale ». Ce stage lui permettra d'obtenir les aptitudes nécessaires pour exercer le poste de conseillère politique pour le genre et le féminisme au sein de ladite organisation de janvier 2019 à janvier 2020.

Tradition - La Dot en Côte d'Ivoire, entre textes et réalités : Analyse d'une réalité sociale.

Généralités

Essai de définition Dot et symbolisme

La dot est une institution incontournable dans la célébration du mariage au sein de notre société ivoirienne. Sous nos tropiques, le mariage (coutumier) a toujours entraîné le versement d'une dot procédant ainsi par étapes.

Par définition, la dot constitue l'ensemble de biens que le mari doit céder à sa belle famille pour rentrer dans ses droits Matrimoniaux.¹

Il règne dans les sociétés africaines et ivoiriennes une réalité sociale indéniable et qui les fondent : le clan prime sur la famille conjugale. Le mariage est l'introduction contractuelle d'une femme d'un clan dans celui du mari. La dot est le sceau apposé à cette alliance clanique.

Loi N° 64-375 du 7 Octobre 1964/ Dot et Droit

Jusqu'à son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire pratiquait toujours le régime dotal et la quasi-totalité des citoyens était encore justiciable du droit coutumier.² Le législateur ivoirien d'alors se trouvait devant une situation bien complexe car il devait concilier le droit civil français et les réalités coutumières. C'est ainsi qu'en 1964, de façon

complète et immédiate, la dot est abolie en Côte d'Ivoire, assortissant même sa prohibition de sanctions civiles et pénales.³ Il faut cependant constater que l'application de cette loi fut difficile. En effet, un demi siècle plus tard, la tradition a résisté au modernisme. Pis, elle s'est imposée à elle, faisant d'elle une « infraction légitime ». Mais, la pratique de la dot était si présente en Côte d'Ivoire et son abolition si décriée qu'il est apparu opportun pour le législateur de la dépénaliser.

Essai de sémantique Dot ou Douaire ?

Des confusions sont commises généralement lorsqu'on parle de la dot. On réduit souvent ce terme à une seule forme de prestation matrimoniale, quand l'on observe deux systèmes. Ceci conduit à commettre une erreur de sémantique.

Dans le premier système, la dot concerne des biens que l'épouse apporte au mariage, qu'ils lui appartiennent ou non. Elle représente l'apport du père de la mariée au moment du mariage qui sera affecté au futur ménage. Il s'agit de la dot à proprement dite. Dans le second système,

¹La dot est constituée par certains biens symbolisant les valeurs culturelles de la société

²Il y avait en colonie de Côte d'Ivoire, d'une part, les « sujets du statut » dits de droit commun qui étaient soumis au droit de la métropole et d'autre part, les « indigènes » assujettis à leurs coutumes.

³Articles 20, 21, 22 de la Loi N° 64-375 du 7 Octobre 1964 modifiée par la 83-800 du 2 Août 1983.

qui est pratiqué en Côte d'Ivoire, c'est le mari ou sa famille qui doivent apporter lors du mariage des biens ou des valeurs destinées à la femme ou sa famille. C'est la transaction inverse de la dot proprement dite. On parle soit d'un douaire, soit de ce que les AngloSaxons appellent « bridewealth » ou « bride price » et qu'on hésite à désigner comme « prix de la mariée »

Quoi qu'il en soit, le terme dot implique constamment la fourniture de prestations faites en vue d'un mariage. C'est d'ailleurs ce vocable qui sera utilisé tout le long de cette analyse.

Démarche méthodologie

Problématique et intérêt

La problématique qui se pose et s'impose à nous est la suivante : Pourquoi l'incrimination de la dot n'a-t-elle pas été effective ?

Pour y répondre, nous aurons deux hypothèses :

- La dot est une institution traditionnelle idéale qui ne souffre d'aucune critique. De ce fait, sa dépénalisation est justifiée.
- La loi sur la dot n'était pas respectée parce qu'inconnue de la population ivoirienne.

Le sujet de la dot revêt un triple intérêt : social, juridique et historique. Sur le plan social et historique, cette étude permet de considérer la valeur traditionnelle de la dot, sa perception par les populations et sa signification. L'intérêt juridique est quant à lui consigné dans l'étude des textes. Cette étude permettra de cerner les facteurs qui, pendant plus d'un demi-siècle, continuent de creuser le fossé entre les textes et les réalités.

Méthodologie

Pour arriver à confirmer ou infirmer nos hypothèses, nous avons soumis à nos enquêté(e)s une série de questions. En vue de collecter des informations sur ce que la population cible sait, croit, ressent, rêve, envisage de faire ou a fait. Nous avons opté pour des questions de type ouvert et à éventail. Pour être représentatif, notre questionnaire a été administré aux 30 enquêté(e)s (répartis en 6 catégories)⁴ faisant partie de notre échantillon. C'est sans grande difficulté que les enquêté(e)s se sont soumis à notre étude. Les réponses collectées ont été utilisées en tout anonymat. En plus du questionnaire, nous avons eu recours à des entretiens, des tête à tête au cours desquels les enquêtés ont donné oralement des informations.

Nous avons dans notre travail présenté les raisons qui ont poussé le législateur à abolir la dot, pour ensuite, démontrer celles qui l'ont fait perdurer puis dépénaliser. Si cette dépénalisation était l'un des vœux exprimés par les défenseurs de la dot, il manque encore un encadrement.

De ce fait, nous avons formulé des recommandations à l'égard du gouvernement, du législateur, de la chefferie traditionnelle et de la société civile.

Abolir la dot pour protéger la femme, une victime (ignorée) de la tradition⁵

*Sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende double de la valeur des promesses agréées ou des choses reçues ou demandées (...) quiconque aura (...) sollicité ou agréé des offres ou promesses de dot, sollicité ou reçu une dot ; Usé d'offres ou de promesses de dot ou cédé à des sollicitations tendant au versement d'une dot » *article 21/Loi n°64-375 du 7 octobre 1964, relative au mariage*

« Pour vous la dot c'est le prix de la mariée »?⁶

« Non ce n'est pas le prix car, personne n'a un prix », c'est ce que nous dit S.M,⁷ cadre de banque. Pour Madame K⁸ femme au foyer, la réponse est presque similaire : « Mon mari ne m'a pas achetée, il m'a honorée ».

Personne parmi ceux que nous avons approché n'a considéré la dot comme étant le prix contre lequel on échangeait la femme. Pourtant, en pratique, on remarque que la dot se détermine par une confrontation entre un prix offert et un prix demandé, un peu comme sur un marché.

La dot serait une manière pour les parents de la femme ou de la fille de la « vendre » à son mari et à sa future belle-famille. Car, lorsqu'une famille investit dans un enfant avec l'espoir d'en tirer un bénéfice futur, ceux qui ont sacrifié leur temps et leur argent pour élever cet enfant, exigent un dédommagement en contrepartie de cette perte de capital humain. Le dédommagement à la famille détermine l'offre d'épouse, tandis que le paiement par le fiancé ou sa famille détermine la demande d'épouse.⁹ La dot serait cette compensation matérielle et/ou financière.

Selon un autre enquêté, S.T, fonctionnaire,¹⁰ une femme qui se marierait sans dot « n'a pas de valeur ».

Le prix d'offre couvre tous les coûts supportés par la famille pour élever et éduquer la jeune fille demandée en mariage et le prix de demande reflète l'utilité que le prétendant espère des services de sa future épouse.

Quoique réfutée, cette acception trouve un fondement dans le remboursement de la dot payée. Si la femme décide de changer de partenaire ou veut redevenir célibataire, son époux demande le remboursement de l'ensemble des investissements qu'il a effectués. Ceci pousse certaines femmes à demeurer dans des unions coutumières contre leur gré, une observation plus courante en milieu rural. De ce fait, M. K,¹¹ une étudiante qui vit avec son fiancé, nous a confié que son compagnon lui répète souvent lors de disputes : « tu vas aller où ? je t'ai déjà achetée, j'ai donné

⁴Catégorie 1 : homme marié légalement ; catégorie 2 : femme mariée légalement ; catégorie 3 : homme marié coutumièrement ; catégorie 4 : femme mariée coutumièrement ; catégorie 5 : homme en âge de se marier ; catégorie 6 : femme en âge de se marier.

⁵C'est ce qu'explique Isabelle Akouhaba ANANI dans son étude intitulée la dot dans le code des personnes et de la famille des pays d'Afrique occidentale francophone : Cas du Bénin, du Burkina-Faso, de la Côte d'Ivoire et du Togo, Research Partnership 3/2008 The Danish Institute for Human Rights, op. cit, p.8

⁶Pour Thérèse LOCOH, démographe et spécialiste de l'étude des populations africaines, « il s'agit en fait du fait du fait du « prix de la mariée » : l'homme donne des présents à la famille de la femme en compensation de la perte de celle-ci http://www.jeuneafrique.com/mag/258739/societe/dot-en-afrique-maries-a-tout-prix/

⁷Enquêté (catégorie 1) - ⁸Enquêtée (catégorie 2) - ⁹Bertrand LEMENICIER, Le marché du mariage et de la famille, PUF, Paris, 1988, p.70 - ¹⁰Enquêté (catégorie 5) - ¹¹Enquêtée (catégorie 4)

tout ce que tes parents ont demandé ».

La loi de 1964 obligeait elle aussi la femme à restituer la dot qu'elle a reçue.¹²

Au Nord de la Côte d'Ivoire en région Malinké, lorsque la famille remet au marié sa promise, celui-ci reçoit un « gbègnin ». ¹³ Ce qui lui confère le droit très explicite de la corriger, plus simplement de la battre. S'il juge que l'acte qu'elle a posé mérite d'être sanctionné. En somme, c'est tout à fait comme si on lui donnait l'accord de battre son épouse.

Le système de la dot et de son nécessaire remboursement favorise les violences conjugales. Les victimes sont bâillonnées par la loi du silence. En effet, si elle n'a pas les moyens de rembourser sa belle famille, une épouse maltraitée ne peut échapper à son mari.

Les dots sont souvent à la base de mariages forcés et précoces. Dans certaines communautés, des filles ont été mariées sans leur consentement ou très jeunes contre une dot onéreuse. En 2005, un rapport de l'Unicef pointait du doigt la pauvreté comme étant une cause importante du taux élevé de mariages précoces en Côte d'Ivoire car les filles sont données à des hommes plus âgés et plus riches en échange d'argent qui permet à la famille de vivre.

Pour Gaëtan MOOTOO, chercheur à Amnesty international, des familles donnent leurs filles en mariage afin de renforcer des « alliances familiales, acquérir un statut social ou en échange de biens, d'argent et de services ». ¹⁴ Dans un article publié par le quotidien ivoirien L'Inter, la présidente du bureau d'Amnesty International en Côte d'Ivoire a signalé lors de la Journée internationale de la femme, que, d'après une enquête, « en 2015, 20,7 % des jeunes filles étaient mariées avant quinze ans ». ¹⁵

D'après l'UNICEF, encore bon nombre de ces jeunes épouses sont les deuxièmes ou troisièmes dans des foyers polygamiques. ¹⁶

De ces abus, il ne faut pas oublier le lévirat. Le lévirat est un type particulier de mariage où le frère d'un défunt épouse la veuve de son frère, afin de poursuivre la lignée de son frère. La dot comme compensation matrimoniale actionne ce lévirat. Car, « la dot ayant été versée, la femme dépend du lignage de son mari davantage que de ce dernier. En effet si celui-ci vient à décéder, la femme passe à un de ses frères, aîné ou puîné selon les cas, mais reste dans le lignage qui a payé la dot. Cette institution du lévirat se retrouve dans l'ensemble des populations de la Côte-d'Ivoire ». ¹⁷

Autant de travers que semblent ignorer les personnes enquêtées. Tous et toutes parlent en effet du seul symbolisme de la dot.

Surenchère de la dot et conséquences pour la femme

Pour S. D¹⁸ : « Les gens ont eu une mauvaise compréhension de la dot et en ont fait une escroquerie ». Ce qui se déroulait jadis dans l'intimité des familles se retrouve à présent étalé sur la place publique, dans une débauche de richesse.

On assiste à des dots pouvant aller jusqu'à plusieurs millions. Un argument que ne partage pas B. O. ¹⁹ homme politique qui estime que « derrière tout ce faste se cache l'amour de l'homme qui montre qu'il est prêt à tout pour le cœur de sa promise ».

Quoiqu'il en soit, le symbolisme prôné se noie manifestement en dépenses extravagantes et en démonstrations en tout genre. On en revient irrémédiablement au prix de la mariée. ²⁰ Les instruments symboliques exigés tels que le sel, la houe, l'huile de palme, le tabac, les colas (...) ont été échangés contre d'importantes sommes d'argent ou des biens de valeur. Si la fixation de la dot en numéraire pose déjà un problème éthique du fait des allures mercantiles qu'elle prend dans le contexte actuel, elle ne manque pas de poser des difficultés surtout au prétendant époux à cause de la surévaluation de son taux. « A cause du prix élevé de la dot, nos compagnons hésitent avant de nous épouser parce que les choses qu'on demande sont souvent trop et trop chères, on dirait qu'on nous vend » s'exclame K.G. ²¹ une jeune fille sans emploi.

« Ce qu'on m'a demandé pour la dot de la mère de mon fils atteignait un million de Fcfa ou plus. Je ne peux pas payer ça, qu'ils reprennent leur fille s'ils veulent » expliquait K.F. ²² jeune homme employé dans une entreprise d'informatique, qui affirme par ailleurs être en ménage avec sa compagne et mère de son fils depuis 5 ans au moins.

Nous voyons ici que la dot peut constituer un frein au mariage civil. Une fois le prix de la dot soumis aux jeunes hommes qui désirent se marier, ces derniers sont découragés et ont l'impression qu'on leur vend les femmes. Ceci dessert aussi la femme, qui reste parfois confinée dans un concubinage qui peut lui porter préjudice, notamment en cas de décès du compagnon, l'union coutumière n'entraînant aucun effet légal.

«Le législateur avait raison et voulait prévenir tous ces abus» nous a confié K.K. ²³ qui travaille pour une organisation internationale. Nous sommes d'accord avec lui, il fallait encadrer une pratique qui était vraiment dénaturée par les populations.

Cela n'a pourtant pas empêché cette coutume de rester une institution sociale forte et pérenne, une infraction légitime. Nous en étudierons les raisons plus loin.

¹¹Enquêtée (catégorie 4)

¹²Loi n° 64-381 du 7 octobre 1964, article 23

¹³Fouet en langue Malinké, <https://www.memoireonline.com/12/07/813/maltraitance-femmes-menages-abi-djan-commune-de-yopougon.html> consulté le 16 juin 2018

¹⁴https://www.lemonde.fr/afrrique/article/2016/04/27/amnesty-s-alarme-de-la-hausse-des-mariages-forces-en-afrique-de-l-ouest_4909478_3212.html consulté le 19 juin 2018

¹⁵Canada : Immigration and Refugee Board of Canada, Côte d'Ivoire : information sur la pratique du mariage forcé, y compris chez les Malinkés; information sur sa fréquence et la protection offerte par l'État; information sur la possibilité pour une jeune femme de refuser l'homme qui lui est destiné (2014-mars 2016), 24 March 2016, CIV105479.F, available at: <http://www.refworld.org/docid/585a84d5.html> [accessed 22 June 2018], consulté le 22 juin 2018

¹⁶UNICEF, Early marriage Child spouses, Innocenti digest, N°7 March 2001; p. 4 <https://www.unicef-irc.org/publications/291-early-marriage-child-spouses.html>, consulté le 22 juin 2018

¹⁸Henri RAULIN, Droit des Personnes et de la Famille en Côte d'Ivoire, 7 Janvier 1969, p.230 : « dans certains groupes, comme les Guéré, les Co-épouses d'un homme qui meurt échouent en héritage, en l'absence de frère, à ses propres enfants. Il peut y avoir manage effectif, si une des femmes est encore jeune, avec l'un de ceux-ci, par ordre de séniorité, s'il n'est pas son propre fils »

¹⁹Enquêtée (catégorie 1) - ²⁰Enquêtée (catégorie 5)

²¹« On dit que celui qui a fait des filles est potentiellement riche, la femme est donc vue comme une propriété pour l'homme, une source de richesse pour ce dernier. Au lieu que la dot reste symbolique, elle devient un commerce pour les familles. Dans certaines régions et certaines familles, son coût est particulièrement élevé et apparemment la dot à une sorte de vente. Les composantes d'une dot ne servent pas seulement à la femme et au nouveau couple, c'est surtout la famille de la mariée qui en est bénéficiaire. Elle est en réalité une véritable aliénation qui ne dit pas son nom. Ce qui est source de joie devient obstacle pour la femme » : Fifi Fifi Fifi Houssou Gandonou, Les fondements éthiques du féminisme ; Réflexions à partir du contexte africain, Genève : Giobethics.net, 2016 ISBN 978-2-88931-138-5 (version numérique) ISBN 978-2-88931-139-2 (version imprimée)

²²Enquêtée (catégorie 6) - ²³Enquêtée (catégorie 5) - ²⁴Enquêtée (catégorie 5) - ²⁵Enquêtée (catégorie 1)

La légitimité de la dot, raison de sa dépénalisation

Une inadaptation de la loi au contexte socio-culturel ivoirien (Le mimétisme du droit français)

Le droit en Côte d'Ivoire punit la dot, le saviez-vous ?²⁴

« Ah bon ? Non je ne le savais pas » nous dit surpris M.D., cadre supérieur de banque. « J'en ai vaguement entendu parler mais je ne sais pas trop ce que dit exactement la loi » réplique A.M.,²⁵ secrétaire de direction.

Peu de personnes connaissent cette disposition de la loi. Et ce ne sont pas que des personnes avec un faible niveau d'instruction. Comme on peut le constater ici, beaucoup ont fait d'importantes études ou occupent des postes élevés dans l'administration. Cependant, nous croyons que ce n'est pas la principale raison pour laquelle la dot continue de survivre. Les réponses apportées par nos enquêtés confirmeront notre hypothèse.

Ferez-vous la dot sachant que c'est une infraction ? pourquoi ?

« Cette loi ne me concerne pas », nous répondait D.K.,²⁶ expert comptable. Partageant le même avis, M.D.²⁷ soutient : « je suis prêt à aller en prison, cette loi n'est pas adaptée à nos réalités, il faut arrêter de copier la France ».

Il est clair que la loi était inadaptée au contexte social et culturel qu'elle était censée régir. En effet, les lois doivent être propres au peuple pour lequel elles sont faites. En Côte d'Ivoire, les femmes ne jurent que par la dot. Certaines considèrent qu'elle est beaucoup plus importante que le mariage civil, écrit pour le quotidien *Fraternité matin* le journaliste Macaire DAGRY.²⁸

Cette opinion est aussi celle de F.P, juriste : « le droit est fait pour les hommes et non les hommes pour le droit ». En l'espèce, nous avons hérité d'un code civil qui consacre la famille nucléaire de type occidental qui se posait comme un véritable mimétisme du droit français.²⁹

La loi ivoirienne sur le mariage s'inspira du code napoléon de 1804.³⁰ Les effets de ce mimétisme sont fortement ressentis au sein de la population ivoirienne.

Même les députés font la dot !

« Cette loi dont vous parlez, je l'ai étudiée mais elle n'est respectée de personne ! Même les députés font la dot ! Madame tu accepterais qu'on ne fasse pas ta dot ? ». Ce sont là les propos d'une jeune étudiante en droit,³¹ qui se révèlent très justes. Car, nos autorités elles-mêmes se soumettent au rituel de

dot, ignorant la loi et cela en toute impunité.

Ce mois de Juin 2018, l'ex-président de l'Assemblée Nationale lui-même aurait célébré la dot de « sa compagne Sylvie TAGRO, à Zakoua, dans la sous-préfecture de Daloa (chef lieu de région du Haut Sassandra, au centre-ouest) ».

« Comment pouvons-nous respecter une loi que nos autorités elles-mêmes ne respectent pas ? », nous interroge G.M, avocat au barreau d'Abidjan. D'ailleurs en tant que magistrat, ce dernier nous a affirmé qu'il ferait la dot bien qu'il soit un praticien et un sachant de la science juridique. Car, il le sait, il ne court aucun risque de sanction.

La Radiotélévision ivoirienne (RTI) s'est intéressée à la question dans un reportage intitulé « Doit-on abroger la loi qui interdit la dot ? »,³² en interrogeant des juristes au palais de justice d'Abidjan, qui n'ont semble-t-il pas voulu se prononcer sur la question de la pratique de la dot. Justement parce qu'elle pose de véritables problèmes tant éthiques que moraux.

Un à toute union, un symbole du respect et de la considération témoignée

Le maire nous a demandé si on avait fait la dot avant ...

Avez-vous fait ou ferez-vous la dot avant ou après le mariage civil ? pourquoi ?

La réponse à cette question était la même pour toutes les personnes interrogées. Tous et toutes ont fait ou feront la dot avant même le mariage civil. K.T.,³⁴ homme marié à la retraite, nous a affirmé « qu'on ne peut pas marier une femme sans avoir été au préalable voir sa famille. Même le maire nous a demandé si on a fait la dot ». Pour S.D.,³⁵ fille de ménage, « si tu ne fais pas la dot avant de te marier, c'est comme si tu n'as pas considéré tes parents ».

La pratique de la dot fait l'unanimité. Dès lors, la classe sociale n'existe plus, ni la tribu à laquelle on appartient, ni le niveau d'instruction etc. Tous ont fait ou feront la dot bien avant de passer devant le maire. C'est ainsi et cela ne saurait changer.

Selon le Professeur d'université Blé Raoul, « c'est une marque de respect » tout simplement. Envisager de ne pas s'y soumettre ? C'est risquer de provoquer le courroux familial, c'est outrepasser les règles, c'est manquer de respect à sa famille, à l'autre famille et à son élu(e). C'est prendre la responsabilité de porter seul(e) le poids du mariage, c'est rendre illégitime son union. H.T.,³⁶ étudiant, pense que la dot « fusionne les familles, elle consolide le lien matrimonial ». Dans nos cultures, ce sont deux familles qui s'allient. Les individus disparaissent presque au profit de ces entités.

Pour H. K.³⁷ une jeune femme politique, la dot « c'est le vrai mariage ».

²⁴Cette enquête a été réalisée en 2018, la loi abolissant la dot était encore effective.

²⁵Enquêtée (catégorie 6) - ²⁶Enquêté (catégorie 1) - ²⁷Enquêté (catégorie 1)

²⁸La dot, interdite dans la loi ivoirienne, mais toujours pratiquée <https://www.fratmat.info/index.php/focus/la-matrimoniale/la-dot-interdite-dans-la-loi-ivoirienne-mais-toujours-pratiquée>, consulté le 30 juin 2018

²⁹Chantal VLEI-YORROBA, Droit de la famille et réalités familiales : le cas de la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance, in Clio, Femmes et sociétés [En ligne], p.2, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 10 juin 2018. URL : <http://clio.evuves.org/383;DOI:10.4000/clio.383>.

³⁰Hortense Kouassi ANGORA, le statut de la femme mariée en Côte d'Ivoire, Thèse pour l'obtention du grade de Docteur spécialité Droit privé, date de soutenance 1985.

³¹Enquêtée (catégorie 6)

³²<http://afrique.midi.com/2018/06/11/la-dot-de-soro-est-elle-aux-parents-de-sylvie-tagro-est-elle-hors-la-loi-connexion-ivoirienne-net/>, Bally Ferro, consulté le 11 Juin 2018.

³³<https://www.youtube.com/watch?v=7INr2jdjlsI> consulté le 11 juin 2018

³⁴C'est un prérequis comme l'explique Florence LAROCHE-GISSEROT dans son étude L'échec du mariage civil en Afrique francophone : l'exemple de la Côte d'Ivoire (1999-01/03) 76e année : n°1, p.53-84, « s'ils souhaitent se marier (coutumièrement ou légalement) la «dot» sera demandée ».

³⁵Enquêté (catégorie 1)

³⁷Enquêtée (catégorie 6)

Au micro de la RTI, une jeune femme soutient que « nos papas ont doté nos mamans, c'est quelque chose qu'on est venu trouver, c'est comme si ta famille te bénit devant ta génération ou ta famille, ça te rend fière de toi ».³⁸

Par ailleurs, dans le peuple Baoulé, si des rapports de concubins qui n'ont pas fait la dot survient une grossesse, il faut la faire avant que l'état de la femme ne se fasse visible. Il s'agit de sauver son honneur et de légitimer l'enfant.

Une consécration de la religion

Aucun chef religieux ne bénit ou ne célèbre un mariage avant la dot

La longévité de la dot tenait à sa double légitimité : coutumière mais aussi religieuse, car elle est mentionnée plusieurs fois dans la Bible et le Coran. S. K,³⁹ jeune homme très engagé dans sa communauté chrétienne évangélique qui a déjà célébré sa dot nous a affirmé que pour lui c'est le « vrai mariage ». Il est consigné dans la Bible son livre saint. C'est aussi ce que nous ont confié les responsables religieux approchés. Pour eux, des personnes qui s'uniraient sans dot désobéiraient à Dieu. D'ailleurs, aucun d'entre eux ne bénirait ni ne tolérerait cela.

Dans le décalogue de la bible ou encore les dix commandements contenus au livre d'exode, il est dit : « honore ton père et ta mère afin d'avoir longue vie sur la terre que te donne le seigneur ton Dieu ». Comment pourrait-on honorer les parents si nous les privons de cette grande marque de considération qu'est la dot ? L'honorable Thefour KONE député à l'Assemblée nationale parle d'une meilleure adaptation de la loi sur la dot à l'environnement social culturel, en tenant compte de mœurs et en supprimant la loi.

Bien que partageant ce point de vue, nous estimons qu'il ne fallait ni pénaliser ni interdire la dot, mais bien l'encadrer et cela au moyen de la loi.

Ce qui a manqué dans la dépénalisation : le nécessaire encadrement⁴¹

L'Etat ivoirien s'est engagé à promouvoir et protéger le patrimoine culturel ainsi que les us et coutumes (...) et des valeurs traditionnelles reconnues par la Communauté.⁴² La dot dans son sens le plus restreint est un outil de cohésion sociale et communautaire. C'est aussi ce que défend la charte africaine des droits de l'homme et des peuples.⁴³ De ce fait, il semblait impérieux de se pencher sur l'interdiction de la dot.

Depuis juin 2019,⁴⁴ l'article 20 de la loi N° 64-381 du 7 octobre 1964 sur le mariage, qui interdisait jusque-là cette pratique traditionnelle a été retiré de la nouvelle loi. Mais le nouveau législateur a commis l'erreur de son prédécesseur

; il a exclu des acteurs aussi essentiels que la chefferie traditionnelle, le Conseil économique et social et la société civile. En effet, si elle n'est plus un délit en Côte d'Ivoire, elle n'est pas non plus légale, encore moins encadrée. Cela pose outre les problèmes susmentionnés, le risque de voir se superposer les unions coutumières par les hommes sans que cette sorte de polygamie ne soit attaquant devant un juge.

En effet, si la dot n'est plus une infraction, elle ne crée juridiquement pas une union légale. Elle pourra donc être contractée plusieurs fois entraînant les femmes dans des unions coutumières sans que ne soit rien reproché aux éventuels auteurs de ces actes.

Recommandations

Au gouvernement et au parlement

La dot est une pratique importante pour les populations ivoiriennes qui y voient une identité et une revalorisation culturelle. De ce fait, la pénaliser, l'abolir ou même l'ignorer serait faire abstraction à cette réalité sociale. Le gouvernement et le parlement doivent l'un ou l'autre initier une loi où la dot serait soit assimilée aux fiançailles soit balisée par un quota fixé. Afin d'éviter la surenchère. Ils doivent aussi mieux communiquer auprès des populations sur les lois adoptées.

À la chefferie traditionnelle

Les Chefs et Rois traditionnels doivent désigner selon leur tradition, les objets symboliques qui sont nécessaires à une dot, ils doivent, avec le législateur, traduire ces objets en numéraire pour l'inscrire dans la loi et ainsi, fixer un quota. Comme moyen de preuve, il sera délivré une attestation de dot par la chefferie, la préfecture, la sous-préfecture ou une autre autorité compétente. L'époux à qui il sera demandé plus que la somme prévue par la loi, doit pouvoir obtenir réparation à la fois devant les autorités traditionnelles et civiles. Les Chefs doivent sanctionner les familles qui font de la surenchère. La dot doit être interdite par la communauté et punie si l'épouse ne peut pas donner un consentement vrai (mineure ou incapable) ou en cas de mariage forcé. Pour les couples ayant décidé de faire la dot, l'attestation de dot peut figurer parmi les pièces du mariage civil. Les Chefs doivent sensibiliser leurs communautés aux effets légaux du mariage civil car la dot n'a aucun effet légal.

Au Conseil économique social environnemental et culturel,⁴⁵ et à la société civile⁴⁶

Le conseil devra analyser le projet ou la proposition de la loi sur la réforme de la dot afin de donner un avis éclairé. La société civile sera chargée de la divulgation des lois en la matière, auprès des populations. Elle devra sensibiliser les moins alphabétisées aux travers que peut entraîner une mauvaise pratique de la dot.

³⁸Enquête (catégorie 6) - ³⁹<https://www.youtube.com/watch?v=7iNrR2jdsl> consulté le 11 juin 2018

⁴⁰Enquête (catégorie 3) - ⁴¹Présentation de Madame N'Guessan-Zekre Haddad Suzanne, Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire : « Coexistence du droit coutumier et du droit positif » dans l'ordonnance juridique de la Côte d'Ivoire, http://www.partagider.com/public/2015/communication_de_l_AFJCI.

⁴²Article 18 al.2 Charte Africaine des Droits de l'homme et des peuples.

⁴³Selon laquelle, la promotion et la protection de la morale et des valeurs traditionnelles reconnues par la Communauté constituent un devoir de l'Etat dans le cadre de la sauvegarde des droits de

l'homme

⁴⁴<https://www.afrikasoir.net/cote-divoire-la-dot-desormais-autorisee-par-la-loi/>, consulté le 5 novembre 2019

⁴⁵Selon l'article 163 de la constitution, « les projets de loi de programme à caractère économique, social, environnemental et culturel sont soumis au conseil économique et social pour avis ».

⁴⁶Article 26 de la constitution : « Une des composantes de l'expression de la démocratie. Elle contribue au développement économique, social et culturel de la nation ».

Conclusion

Selon Florence LAROCHE-GISSEROT, « dans la société ivoirienne, la suppression de la dot est impossible (...), c'est inconcevable même pour les jeunes (...) qui ne sont pas mariés. Or, ils constituaient en principe la seule opposition sur laquelle on aurait pu s'appuyer pour amener à la disparition de cette coutume... ».⁴⁷ Mais nous l'avons relevé ; la dot n'est pas exempte de reproches car, elle fait partie de ces coutumes qui souvent portent atteinte à la dignité et aux droits des femmes. De ce fait, nous ne pouvons-nous insurger contre le législateur en rejetant la loi de 1964, mais nous devons aider à encadrer cette pratique, ce qui hélas, a manqué avec la dépénalisation récente de cette pratique.

⁴⁷Florence LAROCHE-GISSEROT : L'échec du mariage civil en Afrique francophone : l'exemple de la Côte d'Ivoire (1999-01/03) 76e année : N°1



Jan Sommer fait actuellement un master un Natural Resources Management and Development à Cologne, en Allemagne. Il est également co-fondateur de la start-up Nexus Farms, qui vise à établir l'aquaponie pour rendre l'agriculture allemande plus écologique. Fasciné par le continent africain après plusieurs voyages à travers l'Afrique de l'Ouest, il a fait sa licence en études africaines où il a étudié l'anthropologie. Ambitieux pour mieux comprendre les relations Nord-Sud et la politique de développement, il a effectué des stages dans la coopération internationale, entre autres à la Friedrich-Ebert-Stiftung à Abidjan. Intéressé par l'interaction entre les systèmes naturels et sociaux, il a mené des entretiens sur les effets du changement climatique en Côte d'Ivoire et a résumé ses conclusions dans cette étude.

Environnement – les effets du changement climatique en Côte d'Ivoire

Introduction

«Nous sommes la première génération qui peut mettre fin à la pauvreté. Nous sommes aussi la dernière génération qui peut ralentir le réchauffement mondial avant qu'il ne soit trop tard»
Ban Ki Moon (ancien secrétaire général des nations unies).

Que le climat va changer, est certain, mais, avec quelle vitesse et avec quelle dureté il va frapper l'humanité, dépend en grande partie de la politique. Le changement climatique ne concerne pas seulement quelques scientifiques et leurs courbes de température, mais aussi toute notre existence. Une augmentation de température de quelques degrés a des effets néfastes pour l'économie, le développement, la sécurité ainsi que le tissu social dans beaucoup de pays. Comme Ban Ki Moon le disait, le moment d'agir c'est maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

Au XXI siècle, 17 des 18 années les plus chaudes jamais enregistrées ont eu lieu. En raison du réchauffement climatique, les effets catastrophiques tels que les pluies fortes, les inondations, les sécheresses, les cyclones et les feux de brousse deviennent partout, de plus en plus fréquents. D'autres conséquences telles que la réduction de la pro-

ductivité agricole, la migration forcée et des dégâts de plusieurs milliards s'ajoutent et représentent un signe d'alarme de ce à quoi nous pourrions faire face dans le futur. En Côte d'Ivoire les inondations d'avril à juin 2018 à Abidjan ont provoqué une vingtaine de morts et énormément de dommages matériels.

L'Afrique est le continent le plus menacé par les conséquences du changement climatique. D'une part, en raison de sa situation géographique, d'autre part, parce que la plupart des pays africains sont largement basés sur l'agriculture et n'ont pas les moyens nécessaires d'adaptation adéquate. Même si l'adaptation au climat ne semble, pour certains, pas prioritaire face à des problèmes tels que la faim, les maladies ou les manques de perspectives. Il est clair que, si l'on ne réagit pas, le changement climatique aggravera les problèmes de l'Afrique. Ce n'est pas juste, que les pays qui sont les moins responsables du changement climatique souffrent le plus de ses conséquences. Le nord industrialisé, qui a principalement causé le réchauffement climatique, doit soutenir ceux qui en subissent les conséquences. Cela a également été reconnu par la politique

climatique internationale. L'Accord de Paris sur le climat de 2015 affirme l'engagement des pays industrialisés à fournir une assistance financière, technologique et un renforcement des capacités des pays en développement.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les effets du changement climatique sont déjà observés : les saisons changent, la chaleur augmente, il pleut moins souvent mais plus fort, la désertification gagne du terrain (aussi à cause de la déforestation) et certaines zones côtières sont avalées par l'océan. La hausse de la température et la baisse prévue des précipitations menacent l'agriculture, moteur de l'économie ivoirienne peu diversifiée et dépendante des saisons. Ainsi, la sécurité alimentaire, la filière cacaoyère, les revenus de l'Etat et de la population sont menacés. Egalement, l'érosion côtière pose des risques économiques, car 80 % des activités économiques et 30 % de la population⁴⁸ sont situées près de la côte, ou la mer avance continuellement.

Le gouvernement ivoirien a bien compris l'importance du sujet pendant les dernières années. Il a créé des institutions, s'est engagé au niveau international et a élaboré des plans nationaux ambitieux.

D'une part, il y a le niveau de l'atténuation, qui demande d'éviter des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture/foresterie et des déchets. D'autre part, il y a l'adaptation, c'est-à-dire le renforcement de la résilience face aux conséquences négatives du changement climatique y compris l'adaptation de l'agriculture, la protection des côtes et la résilience des villes aux risques naturels.

Objectif et méthode

Le but de cette étude est d'examiner les conséquences du changement climatique pour la Côte d'Ivoire et de donner un aperçu sur la stratégie gouvernementale pour y faire face. La question de recherche sous-jacente est celle-ci : comment le gouvernement tente-t-il de limiter les effets négatifs du changement climatique mondial ? Quelles sont les stratégies, les analyses du passé et les projets ?

Le but de cette étude est également d'informer ses lecteurs à propos des conséquences du changement climatique sur la Côte d'Ivoire et de les sensibiliser sur la protection environnementale.

Cette étude a été menée à base des interviews d'experts et des recherches littéraires. Je remercie sincèrement quant à leur expertise et leur disponibilité : le coordinateur du Programme National Changement Climatique (PNCC), M. Assie; le directeur national du programme WASCAL, M. Koné; le directeur de la KfW (banque au développement allemande), M. Fikre Mariam, l'équipe du secrétariat exécutif permanent REDD+, et Mme. Kouassi, étudiante en master des risques naturels.

Le changement climatique global

Le climat de notre terre est un système très complexe avec plusieurs variables interdépendantes. Toute interférence avec ce système peut produire un certain nombre de changements difficiles à prévoir en termes de complexité et d'ampleur. Le climat a changé plusieurs fois au cours de 4,6 milliards d'années d'histoire géologique. Après des phases chaudes, des longues périodes glaciaires ont été remplacées par des périodes chaudes. Un changement climatique naturel peut avoir différentes causes, notamment, un changement de la distance du soleil par rapport à la terre, un changement de la proportion de rayonnement solaire réfléchi par la terre ou un changement de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Depuis 12 000 ans, nous vivons dans une période chaude, appelée Holocène.

Le changement climatique actuel est lié à l'effet de serre. L'effet de serre est d'abord un processus naturel qui nous permet d'habiter sur la terre. Les gaz à effet de serre sont des gaz dans l'atmosphère qui absorbent la chaleur irradiant la terre, les nuages et l'atmosphère elle-même, empêchant ainsi la plupart de cette chaleur de s'échapper dans l'espace. Sans l'effet de serre la température moyenne achèverait de -18 degrés sur terre, mais, avec l'effet, 15 degrés. Ainsi l'existence humaine sur terre est garantie. Parmi les gaz à effet de serre les plus importants sont à nommer : le dioxyde de carbone (CO₂), la vapeur d'eau, le méthane (CH₄), l'ozone (O₃) et les oxydes nitreux (N₂O).

Le problème se pose lorsque plus de gaz à effet de serre sont émis dans l'atmosphère que le système de régulation naturel ne peut en absorber. Depuis le début de l'industrialisation au 18ème siècle, l'homme a massivement influencé la terre et il a systématiquement chargé l'atmosphère avec des gaz à effet de serre, principalement, par la combustion d'énergies fossiles telles que le charbon, le pétrole et le gaz naturel. C'est pour cela qu'on parle de l'effet de serre anthropique. Certains scientifiques disent que nous ne vivons plus dans l'Holocène, mais dans une nouvelle époque, l'Anthropocène. L'Anthropocène se caractérise par l'impact global significatif de l'homme sur l'écosystème terrestre, avec lequel l'homme est devenu une force géologique. Dans 100.000 ans, nos descendants trouveront une couche en plastique dans les sédiments et une forte concentration de CO₂ dans l'air stocké dans les carottes de glace.

La concentration de CO₂ dans l'atmosphère a augmenté de 40% depuis le début de l'industrialisation. Le dioxyde de carbone est considéré comme le gaz à effet de serre le plus important car nous en émettons de grandes quantités, principalement par la combustion de combustibles fossiles, le déboisement et l'érosion de la terre. Mais la concentration d'autres gaz à effet de serre montre un développement

⁴⁸ Banque Mondiale (2018) : Pour que demain ne meure jamais : la Côte d'Ivoire face au changement climatique.

correspondant : par exemple, les concentrations de méthane ont augmenté de 150% (principalement expulsé via l'élevage et la riziculture) et de l'oxyde nitreux de 20 % (principalement expulsé via des engrais dans l'agriculture et dans la combustion de la biomasse et des combustibles fossiles). Grâce au forage des carottes de glace, nous connaissons la composition de l'atmosphère des 800.000 dernières années. Nous savons qu'une telle concentration de gaz à effet de serre n'a jamais été enregistrée.

L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre a pour conséquence le réchauffement de l'atmosphère et des océans. Cela implique d'autres conséquences : des changements dans le cycle mondial de l'eau (par exemple, le Gulf Stream s'affaiblit), une réduction des zones de neige et de glace, l'élévation du niveau de la mer et la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes.

Afin d'éviter la catastrophe, la politique climatique internationale a décidé dans le cadre de l'Accord de Paris de décembre 2015 de prendre des mesures pour limiter le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés et de préférence à 1,5 degré (par rapport à l'ère préindustrielle). Depuis 1880, selon l'IPCC,⁴⁸ l'ensemble de la planète s'est déjà réchauffée d'au moins 0,85 degrés. Face à une population mondiale croissante et à un capitalisme global, basé sur la croissance, avec des besoins d'énergie et de ressource naturelle qui augmentent de plus en plus, le but de 1,5 degrés semble déjà irréaliste. En effet, à la fin du mois de mars 2018, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a annoncé un nouveau record mondial d'émissions de CO₂.⁴⁹ Même les premiers pays dans la politique climatique, comme l'Allemagne, sont loin derrière les objectifs promis. Le grand défi reste donc de réaliser les objectifs de l'accord climatique « historique » de Paris. Il faut des actions urgentes et des ambitions accrues en matière de réduction des émissions et d'adaptations aux impacts actuels et futurs du changement climatique.

Effets du changement climatique pour la Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, les changements suivants sont déjà observés : la saison des pluies change son rythme, les températures augmentent et le niveau de la mer monte.

Au cours des trois dernières décennies, la pluviométrie a effectivement diminué, car la saison des pluies s'est raccourcie et il y a eu une mauvaise répartition. Selon un scénario pessimiste de la Banque Mondiale (2018), d'ici à 2050, les précipitations diminueront de 9% entre avril et mai, tandis qu'ils augmenteront de 9% en octobre.

En ce qui concerne les températures, une augmentation de la température de 0,8°C a été enregistrée entre 2001 et 2010 par rapport à la température moyenne de 1961 à 1990. 2010 était l'année la plus chaude depuis le record

météorologique.⁵⁰ Au total, la persistance et la rigueur de la saison sèche ont augmenté. La Banque mondiale prévoit une augmentation moyenne de la température de 2°C à l'échelle du pays d'ici à 2050. Les températures dans le nord augmenteront plus que dans le sud.

Le niveau de la mer pourrait augmenter de 30 cm jusqu'à 2050 et, dépendant du scénario de climat, atteindre entre 80 cm à 1,2 m jusqu'à 2100 dans les agglomérations de Bassam et d'Abidjan. Une telle élévation du niveau de la mer pourrait provoquer d'une part une érosion côtière de 3 mètres par an et d'autre part atteindre 6 à 12 mètres lors de tempêtes.⁵¹

En outre, l'harmattan, vent sec d'origine nord-est, affecte de plus en plus le littoral ivoirien depuis trois décennies.

Les conditions climatiques changeantes entraînent des problèmes socio-économiques. L'augmentation des températures entraîne la sécheresse, la dégradation des sols, le danger des feux de brousse et l'émergence de nouvelles maladies pour l'homme et la nature. L'augmentation de l'évaporation et la réduction des précipitations entraînent un stress hydrologique pour les cultures pendant la saison sèche. Avec les changements de saisons, qui perturbent le calendrier agricole des paysans, cette situation peut impliquer un déclin de l'agriculture. L'incidence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes favorise les inondations, ce qui met la vie des gens en danger. En outre, l'érosion côtière peut causer de graves dégâts quant aux infrastructures situées au littoral.⁵²

D'après la Banque Mondiale (2018), la Côte d'Ivoire figure parmi les pays les plus vulnérables et occupe la 147ème place sur 178 pays sur l'indice de vulnérabilité aux changements climatiques (Banque Mondiale, 2018) C'est d'abord en raison de sa situation géographique, en particulier de sa proximité avec l'équateur, où la terre se réchauffe particulièrement, et de la longue côte, menacée par l'élévation du niveau de la mer. Deuxièmement, parce que le système économique ivoirien est particulièrement sensible aux changements climatiques. D'une part, car il menace l'agriculture, qui occupe une grande partie de la population, essentielle pour la sécurité alimentaire et sources de revenus de la population rurale et de l'État en partie, et d'autre parts car 80% des activités économiques sont situées proche de la côte et ainsi sont menacées par la montée des eaux. Troisièmement, la capacité d'adaptation de la Côte d'Ivoire est limitée en raison du manque de ressources financières et technologiques.

Le gouvernement ivoirien est conscient des risques et a indiqué ces dernières années à la direction de se préparer aux changements à venir.

Les changements climatiques sont graduels. La Côte d'Ivoire a encore assez de temps d'accroître sa résilience aux risques imminents et pour transformer son économie

⁴⁸IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) (2014) : Climate Change : Synthesis Report. <http://www.ipcc.ch/report/ar5/syr/>

⁴⁹Bauer, Steffen (2018) : Internationale Klimapolitik 2018. Von Paris über Bonn nach Katowice. <http://www.bpb.de/apuz/269300/internationale-klimapolitik-2018-von-paris-ueber-bonn-nach-katowice?p=all>

⁵⁰Programme Nationale Changement Climatique (PNCC) (2014) : Document de stratégie du programme national changement climatique.

<http://www.environnement.gouv.ci/pollutec/CTS3%20LD/CTS%203.4.pdf>

⁵¹INDC (2014) Contributions Prévue Déterminées Au Niveau National de la Côte d'Ivoire http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Cote%20d%27Ivoire%20First/INDC_CI_22092015.pdf

⁵²Ibid

en un modèle durable et respectueux de l'environnement. Toutefois, l'inaction n'est pas une option, sinon les problèmes sociaux et environnementaux seront exacerbés à long terme. De plus, si la catastrophe s'est déjà produite, les coûts sont beaucoup plus élevés que si on agissait à l'avance.

Stratégie gouvernementale

Le défi pour la Côte d'Ivoire est de gérer intelligemment ses ressources naturelles, de planifier pour accroître sa résilience et de réduire son empreinte écologique. La mise en œuvre de ces tâches dans un contexte de développement, d'industrialisation et de croissance démographique rapide n'est pas toujours facile. Le changement climatique menace tous les secteurs de la société et, exige donc une réponse directe de l'État.

Le ministère responsable du changement climatique est le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, même si les effets concernent de nombreux secteurs. Depuis 2011, le Programme National Changement Climatique (PNCC) est mis en place, sous la direction de M. Richmond Assie. Le PNCC est principalement responsable de l'élaboration de la stratégie gouvernementale. Il élabore des plans ambitieux, représente la Côte d'Ivoire dans les négociations internationales sur le climat, mène des études et propose des solutions respectueuses du climat auprès des autres ministères. Les axes majeurs de la stratégie gouvernementale tournent autour de l'adaptation, de l'atténuation, de l'élaboration du cadre institutionnel, de la sensibilisation de la population et de l'expansion de la coopération internationale. Selon M. Assie, une stratégie nationale de lutte contre le changement climatique 2015-2020 a été adoptée, fin 2014 qui définit la stratégie pour les différents domaines. Les Intended National Determined Contribution (INDCs), qui déterminent la contribution nationale à la protection du climat global, a été soumise au Secrétariat de l'ONU sur le climat en 2014 dans le cadre de l'Accord de Paris.

Atténuation

Le défi du développement, afin d'améliorer le niveau de la qualité de vie de sa population est au premier rang des priorités de la Côte d'Ivoire. Ce développement économique, qui va de pair avec l'augmentation de la productivité agricole, la transformation agro-industrielle, la lutte contre la déforestation et la fourniture d'énergie à la population et à l'industrie, ne devrait pas compromettre la volonté politique de protéger le climat.⁵⁴ La Côte d'Ivoire n'a jusqu'à présent qu'une faible empreinte écologique et ne contribue donc que marginalement au changement climatique mondial. Toutefois, compte tenu du développement éco-

nomique prévu, les mêmes erreurs que celles commises par les pays industrialisés ne devraient pas se répéter, mais un modèle de développement durable et respectueux du climat devrait être appliqué.

Energie

Actuellement, la Côte d'Ivoire produit 2199 MW d'électricité, qui se compose de 76 % de gaz naturel, 23 % d'hydroélectricité, 1% des autres énergies de sources renouvelables (EnR) et 0 % du charbon (MPDER, 2017). En raison de l'industrialisation et de l'approvisionnement de l'ensemble de la population, la demande d'énergie augmente par 10 à 12 % par an. Il est prévu d'augmenter la production d'électricité d'ici 2030, notamment en ouvrant la voie aux énergies renouvelables en investissant dans la production d'électricité hydraulique, de biomasse et solaire.⁵⁵ Selon l'INDC, le mix énergétique prévue d'ici 2030 sera composé de 32% de gaz naturel, 26% de charbon, 26% d'hydroélectricité et 16% des autres énergies de sources renouvelables (EnR), soit un cumul de 42% d'EnR. Ainsi, les émissions de carbone de dioxyde seront réduites de 23 % dans le scénario bas carbone par rapport à un scénario Business As Usual (bien que les émissions soient supérieures de 54 % à celles de 2017).

La Côte d'Ivoire construit actuellement sa première centrale à charbon. Même si le pays n'extrait pas de charbon et l'importe, c'est toujours l'un des moyens moins chers de produire de l'électricité. Cependant, le charbon est l'une des sources d'énergie les plus riches en émissions. Cela montre le conflit entre un moyen bon marché de répondre face à la demande croissante d'énergie et la prévention des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, pour M. Assie, il est louable que la résistance du PNCC ait empêché la construction d'une deuxième centrale à charbon prévue.

Un autre objectif est de réduire la quantité de bois énergie, afin de protéger les forêts et la santé de la population. Actuellement la combustion des biomasses, comme le bois de feu et le charbon de bois représente deux tiers de la consommation d'énergie totale des ménages. Une bonne alternative serait le gaz butane.

En dehors de la production d'électricité, le secteur de l'énergie comprend également les secteurs de l'industrie, du transport et du bâtiment. Dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment, l'accent est mis sur l'efficacité énergétique et sur l'encouragement des entreprises à investir dans des équipements plus performants. Dans le secteur du transport, il est prévu de parvenir à une mobilité basse carbone selon l'INDC. Parmi les mesures concrètes, on peut citer la construction du premier métro d'Abidjan ou l'interdiction d'importer des voitures plus anciennes.

⁵⁴Ibid
Plan d'Actions National des Energies Renouvelables (PANER) (2016) : https://www.se4all-africa.org/fileadmin/uploads/se4all/Documents/Country_PANER/COTE_D'IVOIRE_Plan_d'Actions_National_pour_les_Energies_Renouvelables.pdf

L'interdiction d'importation en particulier s'est heurtée à un manque de compréhension au sein de la population, ce qui montre la difficulté d'une politique respectueuse du climat qui ne met pas en danger des emplois.

Agriculture / Foresterie

La Côte d'Ivoire est l'un des pays ayant le taux de déforestation le plus élevé au monde et se trouve en tête en Afrique de l'Ouest. Le pays a perdu environ 90 % de ses zones forestières depuis 1900.⁵⁴ L'agriculture est le principal responsable de la déforestation rapide dans ces dernières décennies. Les terres agricoles ont augmenté de 40 % au cours des 20 dernières années, au détriment des forêts et des régions protégées (Banque Mondiale, 2018). Au total, la Côte d'Ivoire est passée de dix millions d'hectares en 1969 à trois millions en 2004.⁵⁵ On doit prendre en compte que, les forêts tropicales sont l'un des plus importants sites de stockage du dioxyde de carbone et sont donc essentielles dans la lutte contre le changement climatique. La déforestation a également un impact sur le climat régional et intensifie les effets du changement climatique mondial. S'il y a moins de forêt, moins d'eau s'évapore et moins de pluie tombe, ce qui entraîne la désertification et la dégradation des sols.³⁹

Cependant, la déforestation ne peut pas s'arrêter du jour au lendemain, surtout dans un pays basé sur l'agriculture. Le pays a besoin de bois et de terres arables. La demande augmente avec la tendance démographique et l'urbanisation. Cependant, il existe des approches diverses pour réduire la pression sur les forêts. Les solutions ont un but : Agriculture Zéro Déforestation. D'une part, des éléments de l'agriculture peuvent être combinés avec ceux de la sylviculture, que l'on appelle agroforesterie. L'agriculture et le boisement vont de pair avec ce système de production. D'autres avantages sont la préservation de la biodiversité, la stabilisation du bilan hydrique et la protection des sols contre l'érosion. Une autre solution afin de soulager la forêt est d'intensifier l'agriculture. Si la même quantité de riz peut être cultivée sur 20 hectares au lieu de 50 hectares, il n'est pas nécessaire d'étendre les terres arables pour augmenter les récoltes.⁵⁶

L'alignement des Plans nationaux d'investissement agricole (PNAI) sur les stratégies visant à limiter la déforestation. Le processus REDD+ est un élément central d'une agriculture sans déforestation selon l'INDC. Le mécanisme international REDD+ est un concept des Nations Unies, qui vise à réduire les gaz à effet de serre dus à la déforestation et à la dégradation des forêts. La Côte d'Ivoire s'est engagée dans le mécanisme REDD+ en 2011. Le bureau national de REDD+ Côte d'Ivoire a été créé en octobre 2012. L'objectif du Gouvernement ivoirien est d'atteindre un taux de couverture végétale d'au moins 20 % du territoire national

jusqu'à 2030 mais de maintenir en même temps les besoins de la population.

Le mécanisme REDD+ est divisé en trois phases. Au cours de la phase préparatoire, la stratégie est élaborée et des politiques et mesures concrètes sont définies. Dans la deuxième phase, des investissements sont réalisés dans des projets concrets et la stratégie est mise en œuvre. Dans la troisième phase, à base des résultats des gaz à effet de serre économisés, ceux-ci sont rémunérés financièrement selon le principe du paiement pour service environnementaux (PSE). Cette approche fondée sur le marché vise à créer des incitations à l'amélioration continue des zones.

REDD+ Côte d'Ivoire est actuellement en phase de préparation, qui s'étend jusqu'en 2019. Des études ont été réalisées et la stratégie nationale a été élaborée. La première phase chevauche en partie avec la phase d'implémentation. Par exemple, le programme d'investissement forestier est en cours de mise en œuvre et vise à impliquer la population locale et le secteur privé dans l'agriculture zéro déforestation dans deux régions agricoles de la Côte d'Ivoire. Pour ce programme, le bureau a reçu un financement de 24 millions d'US-dollars du Fonds d'investissement pour le climat.

Le PNCC travaille également en collaboration avec REDD+ sur le développement d'une agriculture intelligente face au climat (smart agriculture, agroforesterie). Les deux institutions réfléchissent aussi à la façon de mettre en œuvre le système du paiement pour service environnemental dans le monde rural. L'idée sous-jacente est que si vous ne coupez pas les arbres, cela peut vous faire gagner de l'argent.

Adaptation

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) définit l'adaptation comme un « *ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets pour en atténuer les effets néfastes ou en explorer les opportunités bénéfiques* ». ⁵⁷

Concrètement, cela signifie de permettre aux acteurs de réduire leur vulnérabilité et d'accroître la résilience. Les secteurs économiques particulièrement menacés sont selon le PNCC, ceux qui dépendent des conditions météorologiques comme l'agriculture, la pêche et la sylviculture. En outre, il s'agit d'accroître la résilience aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles telles que les inondations et les feux de brousse, ainsi que l'adaptation à l'élévation du niveau de la mer.

⁵⁴Ibid

Plan d'Actions National des Energies Renouvelables (PANER) (2016) : https://www.se4all-africa.org/fileadmin/uploads/se4all/Documents/Country_PANER_COTE_DIVOIRE_Plan_d_Actions_National_pour_les_Energies_Renouvelables.pdf

⁵⁵REDD+ Côte d'Ivoire (2017) : Stratégie Nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire. <http://reddplus.ci/download/strategie-nationale-redd-cote-divoire/?wpdmdl=8410>

⁵⁶REDD+ Côte d'Ivoire, n.D. Mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire. https://unfccc.int/sites/default/files/cote_divoire_avancement_redd.pdf

⁵⁷Spracklen, Dominick V., Steve R. Arnold, and C. M. Taylor. (2012) « Observations of increased tropical rain-fall preceded by air passage over forests » Nature 489.7415: 282.

Agriculture

Le moteur de l'économie ivoirienne, l'agriculture, et ainsi, le fonctionnement futur de l'économie entière sont particulièrement menacés. L'agriculture compte pour environ la moitié des emplois et représente un quart du PIB ivoirien selon la Banque Mondiale. La hausse des températures et la baisse prévue des précipitations risquent d'aggraver la dégradation des sols et menacent sa fertilité. A part cela, les épidémies et les invasions d'insectes se multiplient. En raison des méthodes d'agriculture essentiellement traditionnelles sans techniques modernes d'irrigation, les petits agriculteurs sont dépendants des précipitations et des saisons de plus en plus difficiles à prévoir. D'après le PNCC, les paysans ne maîtrisent plus le calendrier météorologique et ne peuvent donc pas prévoir le moment de la plantation des cultures, ce qui a des conséquences significatives sur la productivité agricole. Réchauffement et baisse prévus, la Banque Mondiale estime que des précipitations pourraient conduire à des pertes de récoltes importantes sur les cultures de maïs, igname, patate douce et noix de cajou. Car, les agriculteurs consomment une grande partie de leur production, la sécurité alimentaire est également menacée, en particulier pendant la période prolongée de soudure. Pour les agriculteurs la possibilité d'obtenir des revenus et d'investir dans l'agriculture est également affaiblie.

L'agriculture est particulièrement vulnérable par la réduction des précipitations et l'augmentation de l'évaporation au cours de l'augmentation des températures. Il est donc nécessaire de faire la recherche agricole afin de créer des variations qui résistent au stress hydrique. L'INDC évalue qu'en dehors de l'amélioration des semences et la culture de variations, la production agricole et la fertilité des sols pourraient être également améliorées grâce à des meilleures techniques agricoles et à l'utilisation d'engrais organiques.

La récolte du caoutchouc est un autre exemple pratique de la manière dont le changement climatique affecte la production agricole et dont des solutions d'adaptation, peuvent être développées. Normalement, la résine est récoltée pendant la saison sèche lorsqu'il ne pleut pas. L'agriculteur blesse l'arbre, met un sac sous la coupe et attend quelques jours que le liquide sorte complètement. En raison de l'imprévisibilité des précipitations, l'agriculteur ne peut plus simplement rentrer chez lui le soir, car, il pourrait pleuvoir la nuit. La conséquence serait la perte de sa récolte. Cependant, s'il enlevait le sac avant de rentrer chez lui, la résine continuerait à couler la nuit et il perdrait également une partie de la récolte. Selon M. Assie, afin d'agir contre ce problème, un modèle de chapeau, appelé Rain Guard, a été développé avec le Programme National Changement Climatique (PNCC) pour protéger le sac de la pluie.

Actuellement, le PNCC est surtout en phase de recherche et mène des études afin de déterminer comment le changement climatique affecte certaines cultures et comment les rendre plus résistantes. Également, en collaboration avec l'Agence du développement durable et avec le centre national de recherche agronomique, les agriculteurs sont accompagnés et bénéficient des moyens de production améliorés. En outre, M. Assie affirme que le plan national d'adaptation est en cours d'élaboration, ce qui permettra de voir plus clair les mesures nécessaires par secteur.

Cacao

La Côte d'Ivoire est le plus grand producteur de cacao au monde. Le cacao représente environ un tiers des recettes d'exportation et 10% des recettes fiscales. 5 millions de personnes vivent directement ou indirectement sur les cultures, en particulier dans les zones du sud du pays. En raison du réchauffement climatique, les conditions de croissances idéales dans de nombreuses régions ne seront plus garanties et la production s'effondrerait. L'augmentation prévue de la température mondiale et l'augmentation correspondante d'évapo-transpiration (ETP) et de la demande des plantes en eau peuvent entraîner une augmentation du stress hydrique. Pour Läderach et al.⁵⁸ il est supposé que la disponibilité de l'eau pendant la saison sèche jouera un rôle clé dans la détermination de l'aptitude climatique de la culture cacaoyère. Schroth et al.⁵⁹ montrent quant à eux que les températures maximales pendant la saison sèche ont également un effet négatif sur la production. Ils affirment également que les effets les plus négatifs sont attendus près des zones de transitions forêt-savane, alors la partie nord-est de la ceinture cacaoyère ivoirienne, et des effets neutres ou positifs à plus haute altitude et dans les parties les plus humides.

Dans les INDC, il est estimé que la production cacaoyère annuelle connaîtra une chute de 10 %, soit environ 202 millions d'US-dollar.

Schroth et al.⁶⁰ proposent les stratégies d'adaptation suivantes : premièrement, la sélection de variétés de cacao tolérant des températures élevées, la sécheresse et les maladies ; deuxièmement, une expansion des arbres accompagnant pour créer de l'ombre protégeant les cacaoyers sensibles de la chaleur ; et troisièmement, une diversification des revenus des agriculteurs en tant que tampon contre les risques du marché et de l'environnement.

La Banque Mondiale va encore plus loin en proposant le déplacement des plantations vers des zones à une plus haute altitude au sud-est du pays. Toutefois, elle note également que cela pourrait entraîner la déforestation et des conflits fonciers.

⁵⁸Assie Richmond (2018) : Entretien personnel. Changement climatique - Quelles implications pour la Côte d'Ivoire, quelle stratégie du gouvernement ivoirien ? 18.10.2018.

⁵⁹Chérif, Sadia (2014) : « Construire la résilience au changement climatique par les connaissances locales : le cas des régions montagneuses et des savanes de Côte d'Ivoire »

⁶⁰Chérif, Sadia (2014) : « Construire la résilience au changement climatique par les connaissances locales : le cas des régions montagneuses et des savanes de Côte d'Ivoire »

Zone côtière

30 % de la population ivoirienne et 80 % des activités économiques se situent le long des 566 km de la côte ivoirienne. Deux tiers de cette côte sont déjà touchés par l'érosion côtière. L'effet de l'érosion côtière due à l'élévation de la mer à la suite du changement climatique est renforcé par la pression anthropique (dégradation et destruction des mangroves et forêts côtières, extraction de sable etc.). La ville de Grand Lahou a déjà été déplacée en 1973 après que la mer ait « mangée » les maisons sur la côte. Le même sort pourrait frapper la ville historique de Grand Bassam. Même de grandes parties du sud d'Abidjan pourraient être sous l'eau si le niveau de la mer s'élevait selon la Banque Mondiale.

Hallegatte et al. estiment le coût des dommages matériels causés par une élévation du niveau de la mer de 20 cm d'ici 2050 dans la ville d'Abidjan à environ 460 milliards de FCFA par an.

Dans les INDCs, il est prévu d'étendre l'observation de la côte et d'identifier les zones menacées. Sur cette base, le littoral doit être protégé, entre autre par la construction d'ouvrages et en réglementant l'extraction du sable.

Jusqu'à présent, peu de choses ont été faites pour stopper l'érosion côtière. D'autres pays confrontés au même problème sont déjà plus avancés. Par exemple, les Pays-Bas construisent des canaux et des barrages depuis des décennies. Au moins, soutient M.Assie, grâce à l'engagement du PNCC, la route automobile de Grand Bassam pourrait être déplacée un peu plus loin de la côte.

En outre, le changement climatique entraînerait des inondations dues à des conditions climatiques extrêmes de plus en plus fréquentes. En juin 2018, Abidjan a dû subir une grave inondation mortelle et dévastatrice. Les pluies torrentielles sont des phénomènes naturels. Cependant, c'est aussi en raison de l'échec humain qu'elles deviennent des catastrophes. Une urbanisation galopante qui implique à la construction de maisons dans des bassins où l'eau s'écoule et des égouts bouchés aggravent les effets.

Les travaux à faire

Le PNCC est en train de renforcer le cadre institutionnel, qui permet à la Côte d'Ivoire plus facilement de mettre en œuvre leur action climatique. Entretemps, une loi sur le changement climatique est en cours d'élaboration et sera présenté au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat en février 2019. Dans cette loi, les grandes orientations sont définies et des interdictions et incitations sont formulées, pour que la protection du climat ne soit plus seulement volontaire mais fixée par la loi. Par ailleurs, il est prévu de renforcer les capacités institutionnelles par la mise en place d'un Comité Interministériel des Changements Climatiques (CICC).

Ce comité qui regroupe tous les ministères concernés, est dirigé par le Premier Ministre et est en charge de l'opérationnalisation de l'INDC. Dans le même cadre, M.Assie affirme qu'une étude de faisabilité concernant une agence pour le climat et un fonds pour le climat du gouvernement ivoirien sont réalisés actuellement. D'autres études d'impact sur les programmes et les politiques du gouvernement doivent être réalisées pour évaluer leur impact sur le climat.

Le plus important est l'opérationnalisation des ambitieux plans d'atténuation et d'adaptation. A ce propos, les IDNC doit-vent être traduits en programmes opérationnels sectoriels. Il est nécessaire que les implications du changement climatique soient intégrées dans la planification nationale (PND), les politiques sectorielles et la planification locale. Une vaste campagne de communication et de sensibilisation est indispensable pour garantir la participation de tous les acteurs, y compris le secteur privé et les collectivités territoriales.

Enfin, la participation active de la Côte d'Ivoire aux conférences des Nations Unies sur le climat (COP) revêt une grande importance. Des experts climatiques du monde entier échangent et discutent, ce qui permet à la Côte d'Ivoire de profiter des informations et des innovations. En outre, ces conférences sont un lieu important afin de présenter les résultats déjà obtenus et afin de montrer aux bailleurs de fonds que la Côte d'Ivoire non seulement coupe ses forêts, mais qu'elle a la volonté de prendre des mesures contre le changement climatique. La mobilisation des financements est ainsi une question extrêmement importante. L'accord de Paris sur le climat a été un succès total à cet égard. Il a été obtenu que les pays industrialisés reconnaissent leur responsabilité en matière d'atténuation et prévoient des mesures financières pour aider les pays en développement à s'adapter. Il a été garanti qu'à partir de 2020, les pays industrialisés consacraient 100 milliards de dollars US par an à la protection du climat dans les pays en développement. La Côte d'Ivoire a un intérêt sincère au cours des négociations sur le climat. Lors de la COP23 en 2017 à Bonn, elle a représenté la plus grande délégation de tous les pays avec 120 personnes et a donc été d'après M.Assie, la force motrice de l'Afrique de l'Ouest.

Conclusion

Le changement climatique constitue une menace réelle pour la Côte d'Ivoire. Non seulement pour les agriculteurs qui maîtrisent plus le calendrier météorologique en raison des saisons changeantes, mais aussi pour les habitants des villes souffrant des inondations, les conséquences sont déjà perceptibles. Au cours de 100 ans, l'agriculture pourrait fortement décliner, une grande partie des villes côtières se trouveraient sous l'eau et de grandes zones désertiques remplaceraient les forêts. Heureusement, le changement climatique ne se produit pas du jour au lendemain, mais, il s'agit d'un processus graduel. Et heureusement, l'homme est un animal intelligent et a toujours trouvé une solution. En conséquence, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation, en particulier la lutte contre la déforestation, doivent figurer en tête des priorités de l'agenda national.

Le Gouvernement ivoirien est conscient des problèmes et est déjà actif. La question de la protection du climat est au centre des préoccupations du Président, qui s'engage lors des conférences internationales sur le climat. Des plans ambitieux ont été élaborés et les spécialistes du Programme National Changement Climatique, des universités et des organisations internationales font un bon travail. Le pays est

encore dans la phase de recherche et mène actuellement des études pour évaluer les risques possibles et identifier les options d'adaptation. Le grand défi est l'opérationnalisation de ces plans ambitieux. Le défi consiste à intégrer les politiques des changements climatiques dans les politiques nationales et sectorielles. Malheureusement, d'autres ministères ont leurs propres plans d'affaires dans lesquelles la protection du climat n'est pas prioritaire. Les mesures de protection du climat ne doivent pas être comprises comme une opposition au développement, mais comme une opportunité. On ne peut pas réfléchir sur le développement sans penser au changement climatique. Le changement climatique est là et il s'aggrave au fur et à mesure. Cependant, il y a des moyens de résoudre les problèmes. C'est pourquoi tous les acteurs doivent travailler ensemble et prendre des mesures afin de ne pas aggraver la situation. Il faut absolument sensibiliser la population sur les conséquences du changement climatique. Cyniquement, des catastrophes telles que les inondations de 2018 ont également un effet positif. Ils attirent l'attention des hommes politiques et de la population quant au changement climatique. Dans l'ensemble, la Côte d'Ivoire se trouve sur une bonne voie, mais il reste beaucoup de choses à faire.



Anna Zimmer a passé sa licence en sciences politiques et psychologie à Freiburg en avril 2019. Au cours de son mémoire elle travaillait sur la représentation politique des femmes en Afrique subsaharienne. Actuellement, elle travaille avec UN Women en Allemagne. Associé à son engagement socio-politique dans l'organisation des jeunes du parti social-démocrate allemande, elle s'engage surtout pour les droits des femmes et la solidarité nationale et internationale entre les femmes. En plus, elle s'intéresse pour la justice globale, les relations internationales et la politique en Afrique subsaharienne. Au cours de son stage dans la Friedrich-Ebert-Stiftung elle avait la chance d'approfondir tous ces intérêts en faisant la connaissance de la politique ivoirienne et du travail de la fondation.

Féminisme - Les femmes dans la politique ivoirienne.

Introduction

52% de la population ivoirienne sont des femmes⁶¹ et elles jouent un rôle essentiel pour le fonctionnement de la société. Elles sont néanmoins, rarement représentées dans le domaine politique ivoirien même si quelques unes s'y engagent et y obtiennent du succès. Mais, comment ont-elles réussi dans ce domaine « masculin » ? A quels obstacles sont elles confrontées et pourquoi se sont elles décidées à s'engager malgré les difficultés ? De plus, quelle est leur évaluation du rôle des femmes dans la politique ivoirienne et, s'engagent-elles pour encourager et soutenir d'autres femmes ? En clair, sont-elles des combattantes solitaires pour leur propre carrière ou ont elles la volonté et les capacités pour déclencher un effet boule de neige menant à une amélioration progressive de la représentation des femmes dans la politique en Côte d'Ivoire ? Cette étude permettra d'apporter des réponses à ces interrogations, en tirant à la fin une conclusion relative à l'avenir des femmes dans la politique ivoirienne.⁶²

Chiffres, données, statistiques

Aspects juridiques

Consultant différentes statistiques, force est de constater que la situation des droits des femmes en Côte d'Ivoire souffre de beaucoup de défis. 52% des femmes ivoiriennes obtiennent à peine une éducation primaire,⁶³ plus de 63% d'entre elles ne savent ni lire ni écrire.⁶⁴ Tout cela mène à une probabilité de chômage beaucoup plus élevée que celle des hommes, 81% n'ayant d'ailleurs pas d'emploi salarié. Ces circonstances entraînent la dépendance financière des femmes vis-à-vis de leurs maris.⁶⁵ Prenant en compte la santé, l'éducation, l'emploi et la participation politique, le PNUD calcule un indice d'inégalité du genre de 0,672, soit un rang de 155ème sur 159.⁶⁶

Tout cela, malgré le fait que, sur le plan juridique, les droits des femmes ont beaucoup été améliorés au cours des dernières années. La Côte d'Ivoire a signé différents accords internationaux qui visent à assurer les droits des femmes et à promouvoir l'égalité des genres en Afrique. Elle fait par exemple partie des signataires de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) des Nations Unies.⁶⁷ De plus, la Côte

⁶¹<http://www.afrobarometer.org/fr>

⁶²Il n'est pas évident que toute la population (féminine) en Côte d'Ivoire partage l'avis qu'une meilleure représentativité des femmes dans la politique soit souhaitable. Elles doutent par exemple qu'il y ait assez de femmes qualifiées pour être des leaders politiques. Dans cette étude par contre, je vais estimer que la parité des genres dans la politique est un état souhaitable qui contribuera au développement d'une société. Cet avis s'accorde avec les valeurs de la Friedrich-Ebert-Stiftung qui s'engage dans la promotion de la démocratie, et aussi en faveur des femmes.

⁶³Afrobaromètre

⁶⁴UNESCO (2014) : <https://fr.unesco.org/countries/cote-ivoire>

⁶⁵Afrobaromètre; Erlecke (2013): Späterer Aufstieg nicht ausgeschlossen. Westafrikanische Frauen in Politik und Gesellschaft, p.10

⁶⁶PNUD (2015): <http://hdr.undp.org/en/composite/GII>

⁶⁷ONU (1979) : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. <http://www.un.org/fr/women/cedaw/convention.shtml>

d'Ivoire a signé et ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), dont l'article 9 favorise explicitement le droit de participation des femmes au processus politique et à la prise des décisions. En plus, sur l'échelle nationale, la nouvelle Constitution adoptée en 2016 garantit l'égalité des genres.⁶⁸ À plusieurs endroits de la Constitution, et comme indiqué à son préambule, l'Etat exprime son « engagement à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ». L'Etat soutient à travers la Constitution non seulement que, « nul ne peut être privilégié ou discriminé en raison [...] de son sexe » (article 4) y inclus des discriminations dans l'accès à l'éducation et aux emplois (articles 10, 14, 37), mais il exprime aussi sa volonté d'œuvrer « à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues » (article 36). Cette affirmation pour une parité des genres est souvent interprétée comme la nécessité d'introduire un quota de 30% de femmes aux postes électifs et de décision,⁶⁹ mais une loi réalisant ces revendications n'existe pas encore (septembre 2018).

La femme dans la politique ivoirienne

La politique ivoirienne est encore un domaine masculin, les femmes n'ont pas du tout les mêmes chances que les hommes. Les hommes sont beaucoup plus probables à s'engager politiquement et en Côte d'Ivoire, 27% des hommes et 21% des femmes pensent que les hommes sont de meilleurs dirigeants politiques.⁷⁰ Un regard sur la répartition des sièges au Parlement montre une image similaire. Seulement 11,37% des députés de l'Assemblée Nationale et 12,12% des membres du Sénat sont féminins. Ces chiffres sont très bas, aussi en comparaison avec l'international où la Côte d'Ivoire occupe le rang de 153ème sur 188⁷¹. L'observation de la composition du gouvernement, rend compte d'une image similaire: seulement 6 sur 37 ministères sont occupés par des femmes, et, 5 des 6 ministres féminines sont responsables des portefeuilles typiquement occupés par les femmes comme l'éducation, la femme et la famille, le développement, la santé, etc.⁷²

Ces chiffres donnent déjà une première impression de la situation actuelle des femmes dans la politique ivoirienne. Mais, ce ne sont que des statistiques. Pour mieux connaître et juger les réalités des femmes politiques ivoiriennes, il faut leur donner la parole.

Objectif et méthode

L'objectif de cette étude est d'estimer les perspectives futures pour les femmes politiques en Côte d'Ivoire et de donner des recommandations pour un développement menant à une meilleure représentation des femmes. La démarche méthodologique consistera d'abord à présenter

les théories psychologiques sur l'identification et l'action collective, ce qui permettra de développer des hypothèses concernant l'engagement des femmes. Ensuite, la vérification des hypothèses passera par une analyse des réalités des femmes dans la politique ivoirienne, notamment leurs atouts et les obstacles auxquels elles sont confrontées. Qui s'engage et pourquoi ? Après, nous relèverons si les femmes suivent un agenda politique féministe en s'engageant pour les autres femmes.

Pour avoir une impression authentique de ces réalités, des interviews avec huit femmes politiques ont été menées. Il s'agit d'anciennes ministres, de présidentes, de secrétaires générales et nationales des partis politiques, de candidates aux législatives, et de membres des organisations de jeunes, dont deux se trouvent parmi les 20 femmes les plus influentes de la Côte d'Ivoire selon Jeune Afrique en 2017. Les femmes ont été choisies et contactées en consultant le réseau de partenaires de la Friedrich-Ebert-Stiftung en Côte d'Ivoire. Les femmes interviewées appartenaient aux différents partis politiques.

Le questionnaire pour les interviews était demi-standardisé avec des questions ouvertes. Il y avait la possibilité de poser des questions non prévues pour obtenir par exemple des informations plus sensibles. Les questions étaient formulées d'une façon qui n'anticipait pas les réponses ou des évaluations. A la fin de l'interview, les femmes avaient la possibilité d'ajouter des aspects manquant aux questions. En tenant compte des limites de cette étude, il faut dire que les entretiens avec huit femmes peuvent donner des impressions et des tendances, mais ils ne permettent pas de tirer des conclusions complètement représentatives et généralisables. De plus, il est possible que les femmes aient adapté leurs réponses, parce qu'elles savaient que l'étude traitait le thème des femmes dans la politique ivoirienne.

Les femmes pour les femmes ?

Dans le paragraphe 182 de la Déclaration et Programme d'action de Beijing de la quatrième conférence mondiale des femmes, se trouve la thèse que la participation d'un nombre plus élevé de femmes aux processus politique mène automatiquement à une meilleure représentation des intérêts féminins, alors que les femmes font plus de politique féministe.⁷³ Mais cela n'est pas forcément le cas. Il y a aussi des femmes politiques qui mettent leur focus sur d'autres thèmes que la justice du genre, les femmes ne sont pas toujours des féministes. Ils existent des études psychologiques visant à expliquer quand des personnes sont prêtes à l'action collective et quand ils/elles restent des combattant(e)s solitaires.

⁶⁸CADHP (1995) : Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique. <http://www.achpr.org/fr/instruments/women-protocol/#9>

⁶⁹Constitution de la République de Côte d'Ivoire (2016)

⁷⁰Vincent Duhem (2017) : Côte d'Ivoire. Les 20 femmes politiques les plus influentes. p.26.

L'angle psychologique : Sexisme, politique testimoniale, identification et actions collectives

Pour les défavorisées des structures discriminantes, il y a différentes réactions possibles : l'acceptation de la situation présente, des efforts individuels ou bien l'action collective, qui est la plus probable à changer les structures discriminantes.⁷⁴ Comme Jost et al. ont trouvé, l'identification collective joue un rôle déterminant pour le déclenchement de l'action collective. Si une personne s'identifie fortement avec son appartenance à un groupe défavorisé, sa disposition aux protestations et à l'action collective augmente.⁷⁵

Un concept qui porte sur cette identification collective est la politique testimoniale. C'est une situation dans laquelle les frontières entre le groupe privilégié et les groupes défavorisés sont présentes, mais pas entièrement fermées. Les exceptions qui arrivent à se faire une place parmi les privilégiés sont utilisées pour justifier le système inégal. Les membres des groupes défavorisés préfèrent souvent l'effort individuel, parce qu'ils ont des problèmes à juger la légitimité des structures actuelles. Pour s'engager dans une action collective, il est nécessaire que la situation soit perçue comme instable et comme injuste.⁷⁶ Sensibiliser pour l'injustice de la situation présente pourrait être un rôle des femmes politiques en Côte d'Ivoire. En dénonçant les structures discriminantes et en montrant qu'elles sont prêtes à se battre contre ces structures, elles pourraient encourager d'autres femmes à l'action collective contre le sexisme. Mais, il n'est pas évident qu'elles aient un intérêt à agir ainsi. Selon Wright, ceux qui arrivent à passer dans le groupe privilégié ont deux options. Ils peuvent utiliser leurs positions privilégiées en faveur de leur groupe demeurant défavorisé, ou ils commencent à s'identifier avec le groupe privilégié. Comme Wright a trouvé, il est plus probable qu'ils optent pour la deuxième possibilité : ils remarquent l'injustice, mais ne sont toutefois pas prêts aux actions collectives.⁸⁰

Ellemers soutient même la thèse que les femmes dans des positions élevées ont tendance à intégrer les structures présentes. En effet, elle a trouvé que les femmes voient d'autres femmes souvent sous l'angle de stéréotypes. De plus elles sont plus sévères envers d'autres femmes qu'elles voient comme concurrentes dans les domaines masculins.⁷⁷ Concernant les femmes dans la politique ivoirienne et leur action collective en faveur du groupe défavorisé des femmes, on peut déduire la thèse suivante :

Si les femmes s'identifient avec le groupe défavorisé des femmes, elles sont susceptibles de profiter de leur position pour prendre des actions collectives en faveur de ce groupe. Par contre, si elles s'identifient avec le groupe privilégié d'une élite politique ou si elles aperçoivent les autres femmes comme concurrentes, elles ne vont pas s'engager en faveur des autres femmes.

Un autre facteur influençant la disposition pour l'action collective des femmes, est la forme du sexisme auquel elles sont exposées. Becker et Wright distinguent le sexisme hostile du sexisme bienveillant. Le sexisme hostile est basé sur la conviction que les hommes sont plus compétents que les femmes et méritent par conséquent plus du pouvoir, alors que le sexisme bienveillant est une expression affective et stéréotype de la dominance masculine (p.ex. la femme plus émotionnelle, plus compréhensible qui a besoin de protection). Comme des stéréotypes sexistes bienveillants sont souvent perçus positivement par des femmes, ils sont probables à stabiliser le système présent. Le sexisme hostile par contre peut motiver les femmes à mettre la pression sur les structures sexistes pour atteindre un changement social.⁷⁸ Ces recherches permettent de conclure une autre thèse concernant l'activisme des femmes politiques ivoiriennes :

Plus les femmes se voient exposées au sexisme hostile, plus elles prendront des actions collectives pour lutter contre les structures sexistes dans la politique ivoirienne.

Être femme dans la politique que d'obstacles ou aussi des atouts ?

Quand les femmes politiques décrivent la position actuelle des femmes dans la politique ivoirienne, il n'y a pas que des points de vue pessimistes. Certaines disent que les femmes se défendent déjà bien, qu'elles prennent de plus en plus de responsabilités et que celles qui s'engagent ont des caractères forts et sont très capables. Mais quand même, nombreuses sont celles qui critiquent le fait que la Côte d'Ivoire soit encore très en retard concernant ce thème : il n'y a pas de quotas dans les organes élus, les femmes qui sont dans les arènes politiques ne prennent pas la première place, n'ont pas de positions de décision supérieures et encore, il n'est pas évident que les jeunes filles s'engagent. Bref, celles qui s'engagent doivent se battre beaucoup pour être respectées et écoutées. De plus, plusieurs femmes décrivent une politique testimoniale concernant le genre. Dans tous les partis, il y a des femmes, mais selon quelques femmes consultées, elles sont souvent seulement « utilisées » pour la mobilisation de la population. On met quelques femmes avec un certain niveau d'éducation aux postes, on permet de soutenir les femmes dans la politique pendant des activités officielles, mais à la fin, les femmes restent à l'écart de la prise des décisions.

Les raisons de cette situation sont de nombreux obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans la société et la politique :

- L'éducation : En réalité, il y a un problème d'éducation des femmes sous forme d'un taux d'analphabétisme élevé, un manque d'éducation scolaire et de formation politique.

⁷⁴Taylor et al. (2001): Disadvantaged Group Responses to Perceived Inequality: From Passive Acceptance to Collective Action. p. 259.

⁷⁷Jost et al. (2011): Why Men (and Women) Do and Don't Rebel: Effects of System Justification on Willingness to Protest. p. 9.

⁷⁸Wright (2001): Restricted Intergroup Boundaries, Tokenism, Ambiguity, and the Tolerance of Injustice. p. 224

⁷⁹Ibid., p. 230ss, 233s, 238, 240.

Cependant, il y a assez de femmes intellectuelles en Côte d'Ivoire qui ne se mêlent pas de la politique pour d'autres raisons. Le manque d'éducation est ainsi un prétexte sous lequel on essaie de justifier la mauvaise représentation des femmes dans la politique ivoirienne. Souvent, les femmes doivent plus faire preuve de leur qualification ; pour le même poste, elles doivent avoir plus de compétences qu'un homme.

- Les moyens financiers : « La violence faite aux femmes n'est pas que physique. L'agression est aussi économique », dit une femme interviewée. Beaucoup de femmes ivoiriennes sont pauvres et économiquement dépendantes de leur famille. Pourtant, sans moyens financiers, on ne peut pas réussir une campagne politique. C'est aussi une raison pour laquelle les femmes se présentent rarement aux élections.
- Obstacles socioculturels : Toutes les femmes consultées ont parlé des obstacles liés à la culture et aux images traditionnelles du rôle de la femme. Elles ont raconté que dans beaucoup de cultures traditionnelles, les femmes doivent rester derrière l'homme, ne pas parler au public, ne pas s'opposer à l'homme, etc. Toujours, la politique est vue comme le monde des hommes, les femmes qui s'engagent doivent s'adapter au comportement masculin pour être respectées. La femme par contre est localisée au foyer avec les enfants. Comme c'est souvent la femme qui est responsable de l'éducation des enfants, elle n'a pas le temps pour s'engager, à moins que sa famille la soutienne.
- Manque d'acceptation par les hommes et de volonté politique : Dans les partis politiques, on ne fait pas la place aux femmes, le gouvernement n'est pas prêt à introduire des quotas, ni à soutenir des femmes candidates, les hommes ne peuvent pas accepter de recevoir des instructions des femmes, on essaie d'intimider et de décourager les femmes. Presque toutes les femmes interrogées ont raconté des obstacles dans ce sens. Et même si on donne des postes aux femmes, il s'agit souvent plutôt de la politique testimoniale que d'une vraie prise en compte des femmes dans les décisions clés.
- Menaces de violence verbale et physique : Plusieurs femmes ont parlé des expériences avec le sexisme, le harcèlement sexuel et même des agressions physiques. Une femme politique ivoirienne doit s'attendre à ce qu'on attaque son caractère et sa vie privée en la caractérisant par exemple de se « prostituer » pour réussir en politique.
- Les femmes elles-mêmes : Le travail des organisations féminines souffre des défis stratégiques, elles revendiquent des quotas, mais ignorent la situation socio-économique et les problèmes quotidiens des femmes. Elles ne sont pas assez audibles et représentatives et elles manquent de crédibilité étant souvent trop politisées. Les femmes elles-mêmes s'engagent souvent dans la société civile, mais elles déjouent leurs responsabilités politiques. Une femme

consultée parle des « obstacles qui sont beaucoup plus dans leur tête que dans la réalité ».

Mais est-ce qu'il y a aussi des atouts quand on est une femme dans la politique ivoirienne ? La plupart (5) des femmes interrogées disent que non, elles ne voient pas d'atouts. Être une femme dans la politique ivoirienne signifie, mener un combat infini pour être respectée. Ceux qui voient des atouts, parlent souvent des stéréotypes reliés au sexisme bienveillant (les hommes traitent les femmes plus doucement, ils sont impressionnés par des femmes courageuses, les femmes ont des compétences particulières comme la gestion du foyer, « essayer une femme, pourquoi pas » etc). Quand-même, plusieurs disent que les femmes ivoiriennes bénéficient d'un certain respect au sein de la population, parce qu'elles sont « courageuses, créatives et entreprenantes » et apportent un travail indispensable pour le fonctionnement de la société.

Au total par contre, les femmes interrogées parlent presque toutes des obstacles hostilement sexistes, elles se voient donc exposées à un sexisme hostile dans la politique ivoirienne.

Qui s'engage et pourquoi ?

Selon Erlecke, la femme politique typique en Afrique de l'Ouest est mariée et mère, parle Français et a au moins une éducation scolaire du niveau secondaire⁸⁰. En regardant les CV des ministres féminines de la Côte d'Ivoire, on se rend compte que la plupart de ces femmes, occupant les postes de décision politique les plus hauts, est mariée et a plusieurs enfants.⁸¹ Elles ont toutes atteint des niveaux d'études supérieures, souvent en France.⁸² Cela est aussi le cas pour les femmes consultées dans les interviews. La plupart sont mariée et mère, une seule n'a pas passé le baccalauréat, toutes les autres ont fait des études universitaires. De plus, elles viennent souvent de couches sociales moyennes ou supérieures. « C'est plutôt des femmes qui ont déjà leurs moyens [financiers] », dit une des interviewées.

La majorité des femmes a découvert son intérêt dès l'enfance ou pendant l'adolescence. Cinq des huit femmes avaient déjà des liens familiaux avec la politique (père, mère, oncles). Mais, il y a aussi celles qui ont commencé à s'engager à travers des syndicats. Plusieurs ont suivi des idoles politiques (masculins), l'introduction du multipartisme en 1990 était aussi un événement déclencheur pour leur engagement. Ce qu'elles partagent toutes, c'est qu'elles sont arrivées aux positions élevées en s'engageant d'une façon permanente sans arrêter et sans se laisser décourager par des échecs.

La motivation des femmes pour s'engager varie. Les motifs mentionnés le plus souvent sont la paix, la réconciliation, le développement et le désir de servir leurs compatriotes. Mais aussi la politique programmatique et l'établissement

⁸¹Erlecke (2013), p.17.

⁸²Site officiel du gouvernement, http://www.gouv.ci/_legouvernement.php?recordID=18

d'un lien plus direct entre les populations et la politique jouent un rôle important pour plusieurs femmes interrogées. Certaines ont l'objectif de devenir des personnalités connues et qui ont une voix écoutée du public. Ce qui est étonnant, c'est que l'égalité des genres est citée par toutes les femmes comme objectif politique. Pour les unes, c'est un thème entre plusieurs : « Ma vision pour la Côte d'Ivoire inclut le genre, mais ce n'est pas le genre qui va déterminer ma vision ». Pour d'autres, c'est le thème crucial : « Ma vision c'est de permettre l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, entre les petites filles et les petits garçons ; l'égalité des chances, en droit, au niveau de la formation, au niveau économique, au niveau politique ». Mais, toutes les femmes s'identifient avec le groupe des femmes et sont prêtes à s'engager pour les chances et les droits des autres femmes.

Féminisme et action collective des femmes politiques ivoiriennes

A la question de savoir si elles trouvent que les femmes ont le devoir de s'engager pour les autres femmes, toutes les interviewées disent que oui, la solidarité entre les femmes est absolument nécessaire si on veut arriver à améliorer la situation des femmes en Côte d'Ivoire. Elles aussi s'engagent en faveur d'autres femmes. Elles essaient de donner l'exemple et d'encourager les autres femmes à prendre l'initiative, elles promeuvent les droits des femmes dans leurs programmes de gouvernement, elles utilisent leurs voix écoutées pour parler des problèmes des femmes, elles s'engagent dans des réseaux de femmes, elles soutiennent des ONG et des associations de femmes, elles mènent des campagnes de sensibilisation pour motiver les femmes à participer à la politique, etc. Au moins elles sont toutes conscientes de la question du genre et prêtes à l'action collective. Par ailleurs, force est de constater que la plupart des interviewées ne parlent pas d'actions concrètes qu'elles mènent en faveur d'autres femmes, mais plutôt d'une importance générale du thème. Souvent, leur engagement ne semble pas très structuré et systématique.

La plupart des femmes (5) voit déjà un développement positif, même si elles trouvent que le processus vers une meilleure représentation des femmes dans la politique s'écoule trop lentement. Deux femmes ne voient pas encore une amélioration, mais sont décidées à continuer le combat et une trouve même que la situation des femmes s'est aggravée suite aux crises politiques depuis 2002.

Conclusion et perspectives

En résumé, on peut conclure que les réalités des femmes politiques ivoiriennes semblent soutenir les hypothèses. Les femmes s'identifient fortement avec le groupe défavorisé des femmes (hypothèse 1) et se sentent exposées à un sexisme majoritairement hostile (hypothèse 2), ce qui augmente leur volonté à l'action collective en faveur des femmes.

Mais, cette action collective s'opère-t-elle ? Et, les femmes vont-elles déclencher un effet boule de neige ?

En tout état de cause, elles ont la volonté de se solidariser et de servir comme exemple, ce qui peut déjà apporter une amélioration. Comme l'affirme une des interviewées : « Il suffit qu'une femme soit première ministre ou vice-présidente pour qu'il y ait un effet déclencheur. C'est très important ». Cependant, il reste un long chemin à parcourir. Les femmes ne sont pas assez nombreuses aux postes de décision en politique et souvent elles n'arrivent pas à être écoutées par la politique et par la population. De plus, la situation socio-économique des femmes et de nombreux obstacles liés au sexisme hostile empêchent les femmes ivoiriennes de se mêler à la politique pour revendiquer l'attention et les chances qu'elles méritent. Et, même les femmes qui occupent déjà des postes ne sont pas assez interconnectés pour pouvoir contribuer systématiquement à une meilleure représentation des femmes. En surplus, les frontières entre les partis politiques restent des obstacles pour un engagement conjoint. Même si les femmes interrogées mènent quelques actions (plus ou moins individuelles) et expriment la volonté pour une action collective, cette action collective ne semble pas se dérouler vraiment. On peut alors conclure que les femmes sont très conscientes de la thématique, mais qu'un effet boule de neige n'est pas encore visible. Au terme de cette analyse, on peut proposer quelques recommandations qui pourraient aider les femmes, les gouvernants et les organisations internationales à faire avancer les femmes dans la politique ivoirienne.

Aux femmes

- Développer une meilleure coopération et communication entre les différentes associations des femmes (dans la politique, dans la société civile, dans les syndicats, ...)
- Continuer à revendiquer des postes électifs, mais pas limiter les revendications à ce thème
- Mener des actions concrètes qui touchent le quotidien des femmes, p.ex. l'autonomisation financière des femmes, la lutte contre l'excision de jeunes filles, l'amélioration des infrastructures (éducation, santé, transport...)

- Continuer la sensibilisation et la motivation des autres femmes (aussi à un engagement local, dans les mairies)
- Sensibiliser les hommes pour les problèmes, mais aussi les compétences des femmes parce qu'une meilleure représentation des femmes contribuera au développement du pays

Aux gouvernants

- Soutenir des femmes qui veulent se présenter aux élections (financièrement et idéellement), prendre les femmes en compte en distribuant les postes
- Garantir les droits des femmes au niveau juridique et imposer ces droits par la police et la justice
- Prendre des mesures pour améliorer la situation socio-économique des femmes : éducation, formation, infrastructures, santé, ...
- Mener des campagnes de sensibilisation sur l'égalité des genres au sein de la population

Aux organisations internationales

- Soutenir les associations de femmes et les femmes qui veulent s'engager dans la politique
- Avec des moyens financiers
- Avec du savoir-faire
- Avec des contacts et des réseaux régionaux et internationaux
- Mener et soutenir des campagnes de sensibilisation pour les droits des femmes
- Sensibiliser la communauté internationale pour les problèmes des femmes ivoiriennes



Doctorante en psychologie criminelle, **Cyrienne ZABO** s'intéresse aux questions de démocratie et de Droits de l'Homme. A cet effet, elle est bénévole au sein de plusieurs associations de jeunesse qui promeuvent la bonne gouvernance. Passionnée d'art oratoire, elle a été par ailleurs vainqueur d'un concours en art oratoire portant sur le discours de conviction, initié par Audace Institut Afrique en 2018. Son intérêt pour la recherche l'a conduit à travailler sur plusieurs thématiques, dont celle-ci au cours de son stage à la Friedrich-Ebert-Stiftung.

Société - Organisations syndicales et défis sécuritaires dans le domaine du transport privé à Cocody.

Contexte

Comme toute grande mégapole, la ville d'Abidjan fait face à une démographie galopante. Cela pourrait s'expliquer par les différentes crises vécues par le pays ayant occasionné des déplacements massifs ces dernières années, des populations vers la ville d'Abidjan beaucoup plus sécurisée. Cet accroissement de la population abidjanaise a entraîné un besoin de mobilité accru des populations. Les moyens de transport sont de plus en plus sollicités par la population pour pouvoir se déplacer. Toutefois, nous assistons à une incapacité du secteur public à faire face à la forte demande en transport. Face au déficit du secteur public à satisfaire la demande, l'initiative privée dans le domaine du transport va se développer afin de pouvoir pallier à ce manque. L'essor du secteur privé a permis une amélioration du transport urbain, de faciliter la mobilité des populations. Ce secteur participe également à la réduction du chômage car il est pourvoyeur de plusieurs emplois. Cependant, si le transport privé a permis d'une certaine manière de régler les besoins des populations abidjanaises, il n'en demeure pas moins que ce secteur fait face à d'énormes difficultés. En vue d'une gestion et d'un encadrement du transport privé, l'on assiste à la mise en place d'une pluralité d'acteurs

dont les organisations syndicales. Ces organisations syndicales sont confrontées à plusieurs défis, notamment structurels, organisationnels et fonctionnels. Elles font surtout de plus en plus face à des défis sécuritaires. En effet, il apparaît de manière récurrente que les syndicats dans le domaine du transport privé sont mis en lien avec l'insécurité dans la ville d'Abidjan. L'ampleur et la persistance du phénomène amène à nous interroger sur les liens qui existent entre les organisations syndicales et les problèmes sécuritaires à Abidjan. Cette étude portera spécifiquement sur les organisations des taxis communaux qui existent au sein de la commune de Cocody. Des organisations qui très souvent revêtent le nom de « syndicat » et disent agir comme tel. Il s'agira pour nous au plan social, de contribuer par cette étude à une meilleure compréhension du phénomène, permettant ainsi de renforcer les besoins de connaissances et d'information des individus sur les syndicats dans le domaine du transport et leur lien avec l'insécurité observée. Il s'agira également au plan scientifique, d'apporter de nouveaux éléments susceptibles d'être utilisés en vue d'assainir le milieu et lutter contre l'insécurité dans le domaine du transport privé à Abidjan.

Contexte

Problématique

- Quels sont les mécanismes de fonctionnement des organisations dites syndicales dans la commune de Cocody ?
- Ces organisations répondent-elles aux critères généraux ou agissent-elles comme un syndicat ? Doit-on les considérer comme tel ?
- Quels sont les défis sécuritaires dans le domaine du transport au sein de la commune de Cocody ?
- Quels liens existent-t-ils entre les organisations syndicales et les défis sécuritaires dans le transport privé à Cocody ?

Objectif général

L'objectif général de cette étude est de comprendre le rôle des organisations syndicales face aux défis sécuritaires observés dans le milieu du transport privé à Abidjan.

Méthodologie

La réalisation de cette étude a nécessité une recherche documentaire et une enquête de terrain. Le terrain d'étude choisi pour l'étude a été la commune de Cocody car, elle regorge de plusieurs gares et l'on y trouve plusieurs syndicats de taxis communaux. La population visée par cette étude comprend les chefs et les membres d'organisations syndicales, les gnambro,⁸³ les chauffeurs, et les habitants de la commune. Afin de mener à bien l'étude, la collecte de données s'est faite par l'utilisation des questionnaires semi-ouverts et de guides d'entretien. Les entretiens menés auprès des chefs des syndicats leurs ont permis de répondre à nos questions tout en abordant certains aspects ne figurant pas parmi nos questions qu'ils jugeaient importants. Les questionnaires nous ont permis de recueillir l'avis, les impressions des autres composantes de la cible. Il faut toutefois relever que nous n'avons pas pu avoir des échanges officiels avec les agents de la mairie et les forces de police pour des raisons indépendantes de notre volonté. Ce qui constitue l'une des limites de notre étude. Au cours de l'étude, nous avons interrogé 10 habitants de la commune, 8 chauffeurs de taxi, 4 responsables d'organisation des taxis communaux, 4 "gnambro".

Description des organisations de taxis communaux à Cocody

La commune de Cocody regorge de plusieurs organisations syndicales des taxis communaux visant les transporteurs et les chauffeurs. Pour cette étude, nous avons travaillé avec 3 principales organisations que sont l'Association des

Conducteurs de Taxis Communaux de Cocody (ACTCC), l'Union des Fondateurs et Acteurs Privés de Côte d'Ivoire (UFATPC) et l'Union des Fédérations des Chauffeurs de Cocody (UFESCO).

• L'ACTCC

Créé en avril 2016, l'ACTCC est dirigée par M. Stéphane Kouakou Bi depuis sa création, pour un mandat de 4 ans renouvelable une fois. L'ACTCC se donne pour objectif de rassembler, d'encadrer, d'éduquer, de participer au bien être des chauffeurs. L'adhésion à l'ACTCC est libre et l'organisation fonctionne sur cotisations de ses membres. L'ACTCC entend aider les chauffeurs face aux abus des syndicats, les former et leur permettre d'avoir leur autonomie c'est à dire acquérir leur propre véhicule.

• UFATPC

M. TRAORÉ Adama est à la tête de l'UFATPC qui est une confédération de 14 syndicats dont 7 syndicats de transporteurs (transporteur désignant ici les propriétaires de taxis communaux) et 7 syndicats de chauffeurs. La création de cette confédération répond selon M GAHIE, secrétaire de la confédération syndicale, à la nécessité de pouvoir mieux s'adresser aux structures étatiques, pour mieux négocier. Le rôle de ce syndicat est de faire la promotion du chauffeur, permettre l'autonomisation de ces derniers, d'améliorer leurs conditions de travail. A en croire M. GAHIE, tous les chauffeurs de taxi seraient membres de leur syndicat. En effet selon lui, « payer le droit de ligne auprès d'eux, c'est implicitement faire partie du syndicat ». Quand on sait que tout chauffeur qui veut rouler au sein de la commune doit s'acquitter obligatoirement du droit de ligne, son adhésion au syndicat est donc implicite.

De ce qui précède, nous avons un bref aperçu du fonctionnement et du but des organisations des taxis communaux à Cocody. Partant de là, il s'agira maintenant de voir si ces organisations qui agissent, doivent être considérées comme des syndicats. Pour se faire, il est nécessaire de savoir qu'es ce qu'un syndicat et ce à quoi il sert.

Syndicat ou pas ?

L'on pourrait définir un syndicat comme étant une association de personnes dont le but est de défendre les droits et les intérêts sociaux, économiques et professionnels de ses adhérents.⁸⁴ Il vise à améliorer les conditions de travail de ses adhérents. Abondant dans la même veine, AN-DOLFATTO et LABBÉ affirment que les syndicats sont des associations volontaires, formées par plusieurs personnes pour la défense d'un ou plusieurs intérêts.⁸⁵ Ainsi, l'organisation syndicale est une association dont la vocation est la

⁸³Gnambro est un terme malinké auquel il est attribué diverses significations. Pour certains, gnan renvoie à visage et bro à main donc la force. Le terme exprimerait donc le visage de la force. Pour d'autres par contre, il exprime gnan an bro man, ce qui signifie apporte moi de l'aide.

⁸⁴<http://voila-le-travail.fr/qu'est-ce-qu'un-syndicat-et-comment-s'organise-t-il/>

⁸⁵Dominique ANDALFO et Dominique LABBÉ (2011), sociologie des syndicats, p3-4

défense ou la promotion d'intérêts communs. Ces associations peuvent regrouper des salariés, des employeurs, des entreprises, etc. En outre, en droit social, on réserve souvent l'appellation de syndicat aux organisations représentant les salariés, et on utilise le terme d'organisation patronale pour désigner les associations d'employeurs ou d'entreprises. La création et le fonctionnement des organisations syndicales sont encadrés par une réglementation stricte.⁸⁶

En somme, nous pouvons retenir que le syndicat peut être considéré comme un groupement dans lequel plusieurs personnes exerçant une activité professionnelle conviennent de mettre en commun d'une manière durable et au moyen d'organisation interne leur activité et une partie de leurs ressources en vue d'assurer la représentation et la défense de leur profession, en vue d'améliorer leurs conditions d'existence. L'adhésion à un syndicat est libre et volontaire, contrairement à ce que l'on constate avec les syndicats des taxis communaux qui considèrent tout chauffeur comme leur membre peu importe son adhésion officielle. En outre, de manière générale, le budget d'un syndicat est constitué des cotisations de ses adhérents, des aides versées par les entreprises au titre du droit syndical, de certaines subventions publiques.⁸⁷ Les syndicats de taxis communaux à Cocody vivent exclusivement des droits de ligne et de chargement qu'ils extirpent des chauffeurs que ces derniers soient membres ou pas de leur syndicat. Pour eux, comme l'a exprimé un responsable syndical,

« tous les chauffeurs de taxis communaux à Cocody se doivent de participer à la vie du syndicat qu'ils en soient membres ou pas puisque si le syndicat pose des réclamations et qu'elles portent, c'est tous qui bénéficieront de ces retombées. Il est donc normal de les faire participer à la vie de l'organisation ». Bien souvent, ces sommes sont extirpées de force aux chauffeurs. Ce qui nous éloigne quelque peu de la vraie notion du syndicat qui se veut libre et non contraignant. Car, contrairement aux coutumes syndicales, l'adhésion à la corporation des transporteurs n'est pas volontaire. La qualité de chauffeur confère automatiquement le statut de syndiqué.⁸⁸ Des trois organisations interrogées, seule l'ACTCC dit vivre uniquement des cotisations de ses membres, et laisser la latitude au chauffeur d'intégrer ou pas leur association. D'ailleurs, ils affirment être une association et non un syndicat. Aussi, avons-nous relevé que si les 2 autres organisations syndicales disent agir pour le bien-être des chauffeurs, l'ensemble des chauffeurs que nous avons interrogé disent ne pas en faire partie et ne pas se reconnaître en eux. Ils se sentent obligés de payer les taxes pour ne pas subir des brimades et voir leur véhicule endommagé. L'un d'entre eux nous affirmait en substance « les syndicats disent qu'ils luttent pour les chauffeurs, ils encaissent tous les jours mais quand leurs membres ont des problèmes on ne les voit plus. Il y avait l'un de nos collègues chauffeurs qui était gravement malade ici, ce sont ses parents qui ont

tout fait pour le soigner alors qu'on dit qu'il y a le social dans les tickets qu'on paie. À la réalité, ils travaillent pour s'enrichir sur notre dos ».

Syndicat ou pas ? Il n'en demeure pas moins que ces organisations existent et elles disent agir en tant que tel dans l'intérêt des chauffeurs de taxis communaux.

Défis sécuritaires dans le milieu du transport à Cocody

Par défis sécuritaires, on entend ici tous les problèmes en lien avec la sécurité qui minent le secteur du transport à Cocody. L'enquête menée auprès de notre population cible a permis de relever divers défis sécuritaires dans le milieu du transport en commun privé à Cocody. Il s'agit d'une part des problèmes sécuritaires relatifs aux propriétaires de taxis et aux chauffeurs, et d'autre part de problèmes de sécurité que l'on pourrait qualifier de général. Pour les problèmes sécuritaires relatifs aux propriétaires et aux chauffeurs, nos enquêtés ont relevé l'indiscipline routière, les infractions au code de la route commis par les chauffeurs, la vétusté, le mauvais état de certains taxis. Il s'agit également pour certains chauffeurs de rouler sans permis, sans les pièces administratives afférant au véhicule. S'agissant des problèmes de sécurité dans le domaine du transport en commun privé en général, nous avons noté les bagarres, généralement entre syndicats, pour le contrôle des territoires, les menaces, chantages, extorsions dont sont victimes certains chauffeurs de la part des "gnambro". Les vols, braquages de taxi dont sont victimes les chauffeurs et certains chauffeurs indisciplinés qui commettent des vols, braquages avec les taxis. Evoquant la question du racket, les chauffeurs de taxi et les chefs syndicats ont affirmé qu'il fallait reconnaître que ce sont plutôt les chauffeurs qui ne sont pas en règle vis-à-vis de la loi qui incitaient, soudoyaient les forces de l'ordre. On ne peut donc pas parler de racket policier ici.

Liens entre organisations syndicales et défis sécuritaires

Pour diverses personnes interrogées, les syndicats sont à la base des problèmes sécuritaires dans le secteur du transport privé. Le recouvrement des taxes imposées par les syndicats entraîne des violences et des troubles à l'ordre public. Leur volonté de vouloir contrôler exclusivement les espaces, pour la vente de tickets entraîne les bagarres occasionnant ainsi de nombreux blessés et même parfois des morts. En mars 2019, l'on avait enregistré un décès et plusieurs blessés suite à une bagarre entre syndicat à la gare de « 9 kilos » à la palmeraie. Le maire de Cocody avait d'ailleurs fait fermer la gare de taxi de 9 kilos et celle de Palmeraie

⁸⁶<https://www.editions-tissot.fr/droit-travail/dictionnaire-droit-travail-definition.aspx?iddef=349&definition=organisation+syndicale>

⁸⁷<https://www.cftc.fr/actualites/role-dun-syndicat-sorganise-t>

⁸⁸Marie Richard Zouhoula Bi (2010), « les fondements de la légitimité de l'emprise des corporations des transports urbains à Abidjan »

suite à cette bagarre. En outre, les chauffeurs interrogés affirment eux aussi être victimes des syndicats. Hamed, chauffeur de taxi explique s'être fait déjà bastonné par des "gnambro" parce qu'il refusait de payer une taxe qu'il jugeait excessive et non justifiée. Il estime avoir eu de la chance car, d'autres en plus de la bastonnade endommageaient votre taxi.

Selon plusieurs enquêtés, les "gnambro", représentant les syndicats, sont la source de toutes les malversations observées dans le secteur. Qui sont donc ces "gnambro" que tout le monde accuse ?

Les "gnambro" sont des individus qui aident les chauffeurs à charger leur véhicule moyennant une certaine somme. Pour certains, les "gnambro" sont les personnes qui généralement agissent pour le compte des syndicats en encaissant les droits journaliers, en vendant les tickets. Ils sont généralement payés au prorata de leurs recettes d'où la violence qu'on observe dans leurs agissements.

Si dans le jargon populaire, le mot "gnambro" désigne toutes les personnes qui encaissent au nom des syndicats, les chefs syndicats eux par contre font la différence. Pour eux, le citoyen lambda commet un abus en traitant tous ceux qu'ils voient dans le transport de "gnambro". D'après les responsables syndicaux donc, les personnes qui chargent les véhicules dans les gares sont des chargeurs et celles qu'ils affectent sur les lignes pour la vente des tickets doivent être considérées comme des délégués, leurs représentants sur le terrain. Selon M Soumahoro, président de l'UFATPC, ces personnes que l'on voit en train d'encaisser ne sont pas des vagabonds. Ce sont des chauffeurs qui lorsqu'ils ne travaillent pas, aident à la vie du syndicat. Pour lui, son syndicat n'a que des chauffeurs comme « délégué » contrairement au syndicat des transporteurs qui n'hésitent pas à « utiliser n'importe quel vagabond n'ayant aucun lien avec le transport pour encaisser ». M GAHIE affirme que les "gnambro" ne sont pas membres des syndicats. « C'est la pluralité d'acteurs qui a fait apparaître les "gnambro". C'est parti d'une aide qu'ils apportaient aux chauffeurs et c'est devenu une habitude ». Les membres des syndicats interrogés affirment tous que les "gnambro" ne sont affiliés à aucun syndicat, qui eux disposent plutôt de chargeurs faisant parfois office de distributeurs de tickets. Ils disent même ne pas cautionner cette pratique qu'ils condamnent, car contre les intérêts des chauffeurs, mais ne pas avoir le pouvoir de l'empêcher. Toutefois, cela ne les empêche pas d'éprouver une certaine empathie pour eux.

Ainsi, comme l'exprimait Joel, membre d'un syndicat : « c'est vrai que ce que les "gnambro" font n'est pas légal mais, ça évite aussi qu'ils agressent les gens. Au lieu de voler, il prend cet argent pour pouvoir manger, satisfaire ses besoins primaires ». Les "gnambro" que nous avons interrogé disent travailler pour

leur boss sans plus de précision. Même s'ils reconnaissent que ce qu'ils font est illégal pour beaucoup, eux trouvent cela normal et affirment ne pas avoir le choix. L'un d'entre eux nous confiait : « quand on casse tout, que les petits commerces des mamans sont détruits, quand on n'arrive pas à trouver du travail, au moins on se défend avec les petits jetons qu'on gagne en faisant le "gnambro". Si le gouvernement veut qu'on arrête, qu'il nous trouve du travail ». Un rapport de la CNDHCI paru en 2017⁸⁹ attribuait d'ailleurs la naissance et le développement du phénomène des "gnambro" aux problèmes sociaux auxquels restent confrontés la côte d'ivoire depuis de nombreuses années entre autres la déscolarisation et le chômage des jeunes.

De ce qui précède, l'on peut déduire qu'il existe une relation entre les organisations syndicales des taxis communaux et les défis sécuritaires observés dans la commune. Car, qu'ils revêtent le nom de "gnambro", celui de délégué ou de chargeur, il n'en demeure pas moins que leurs actes occasionnent plusieurs désordres et sont sources d'insécurité au sein de la commune. Cependant, il n'est pas à exclure, la responsabilité des autorités publiques dans le désordre qui mine le secteur. En effet, si les enquêtés ont tenu pour responsables les syndicats, ils ont également évoqué l'inaction de l'Etat, des autorités municipales, des forces de défense et de sécurité qui tendent à amplifier le phénomène. Certains des responsables syndicaux interrogés ont accusé la mairie d'avoir une part de responsabilité dans l'insécurité observée au sein du transport privé à Cocody. Ils estiment que la mairie laissait faire et observait les abus de certains syndicats, notamment celui des syndicats des transporteurs sans réagir.

Complicité ou passivité des autorités ? L'on ne saurait réellement le dire, car, malgré tous les discours et les mesures annoncés par les autorités étatiques et municipales, force est de constater que l'insécurité en lien avec les organisations syndicales dans le secteur du transport privé demeure.

Récommandations

Aux responsables syndicaux

- Réduire les encaissements intempestifs qui épuisent et exaspèrent les chauffeurs
- Créer un système de carte que les chauffeurs pourraient payer par mois ou par semaine leur évitant de payer à chaque chargement.
- Favoriser l'union et l'entraide entre syndicats. Faire prédominer le dialogue, à la violence intersyndicale.

⁸⁹Rapport CNDHCI sur les phénomènes de « "gnambro" » et des « mineurs en conflit avec la loi » ; Août-Septembre 2019

Aux autorités municipales

- Créer des gares modernes, des points de stationnement au sein de la commune.
- Identifier les acteurs qui interviennent dans le transport privé, notamment les syndicats. Il serait par exemple judicieux d'attribuer une carte et des uniformes aux membres qui interviennent sur le terrain en vue de les identifier et éviter l'imposture des "gnambro".Egalement, mettre à profit la police municipale afin de sévir contre les « "gnambro" ».
- Avoir des rencontres régulières avec les responsables syndicaux et tous les acteurs intervenant dans le secteur du transport pour discuter des difficultés que ceux-ci rencontrent et trouver ensemble des solutions.
- Redynamiser l'initiative des wibus (mini bus de la Société des Transports Abidjanais, d'une capacité de 27 places assises, climatisés, dotés de wifi et de caméras de surveillance) qui, si elle a répondu aux attentes des populations au départ, peine à les satisfaire maintenant.

A l'Etat

Le transport est un tout qu'il faut penser, il doit impliquer la sécurité, les infrastructures, les acteurs. L'Etat doit mettre en place une véritable politique visant à régir le secteur du transport privé en Côte d'Ivoire. Il doit être beaucoup plus regardant sur l'attribution des agréments aux syndicats dans le domaine du transport privé en Côte d'Ivoire. L'Etat doit développer le transport public dans la ville d'Abidjan en augmentant le parc-auto de la SOTRA.

Conclusion

Le droit de se constituer en syndicat est garanti à tous les travailleurs sauf exception faite à certaines corporations par la loi. La mise en place, la création de syndicat dans le milieu du transport doit pouvoir régler les difficultés rencontrées par les chauffeurs et non pas en créer d'autres d'ordre sécuritaire. Aussi, importe-t-il que les organisations syndicales des taxis communaux à Cocody agissent comme de véritables syndicats afin de juguler les défis sécuritaires observés dans le secteur.

Références

<http://voila-le-travail.fr/qu'est-ce-qu'un-syndicat-et-comment-s'organise-t-il/> , consulté le 5 décembre 2019

<https://www.editions-tissot.fr/droit-travail/dictionnaire-droit-travail-definition.aspx?iddef=349&definition=organisation+syndicale>; consulté le 28 Novembre 2019

<https://www.cftc.fr/actualites/role-dun-syndicat-sorganise-t> ; consulté le 10 décembre 2019

Dominique ANDOLFATTO et Dominique LABBÉ (2007), « sociologie des syndicats », La Découverte, coll. « repère sociologie ». p3-4

Jérôme Lombard (2006), « Enjeux privés dans le transport public d'Abidjan et Dakar » in public-privé : enjeu de la régulation des territoires locaux, vol81/2

Marie Richard Zouhoula Bi (2010), « les fondements de la légitimité de l'emprise des corporations des transports urbains à Abidjan »

Rapport CNDHCI sur les phénomènes de « "gnambro" » et des « mineurs en conflit avec la loi » ; Août-Septembre 2019.

REGARD JEUNE

ANALYSES POLITIQUES SUR LA CÔTE D'IVOIRE

A PROPOS DE CE FORMAT

En Côte d'Ivoire, comme dans beaucoup d'autres pays dans le monde, les jeunes peinent à s'intégrer dans le discours politique et journalistique national. La Friedrich-Ebert-Stiftung en Côte d'Ivoire s'engage depuis longtemps pour former et aider les jeunes leaders de demain à se faire une place dans la politique. Mais cette faible représentation de la jeunesse ne touche pas seulement la politique : dans l'économie, la science et également dans le journalisme, il manque des jeunes.

Il est pourtant important d'écouter les voix de la jeunesse et c'est dans cet objectif que la Friedrich-Ebert-Stiftung publie dans ce format semestriel quatre études rédigées par des jeunes ivoiriens et des jeunes allemands.

En donnant la plume à ces jeunes de différents horizons, la fondation offre un regard jeune sur des thèmes socio-politiques en Côte d'Ivoire, tout en apportant à ces enjeux des perspectives internationales. Ces textes ont été écrits par des jeunes pour des jeunes souhaitant sortir des sentiers battus et qui sont curieux d'en apprendre plus sur la situation socio-politique de leur pays sous l'angle de leur génération.

Mentions Légales

illustration de couverture : ©Desskane Guei, Graphiste et motion designer

Friedrich-Ebert-Stiftung Côte d'Ivoire
Abidjan, Cocody, Riviera Attoban
08 BP 312 Abidjan 08
Tel : +225 22 43 88 99
Fax : +225 22 43 87 54

©2020 Friedrich-Ebert-Stiftung

L'utilisation des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung(FES) est interdite sans autorisation écrite de la FES. Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles des auteur(e)s et ne correspondent pas nécessairement à celle de la FES